

30/4/74

1

Caballero Macrino:

Le he estado a usted esperando. No acaba de llegar.

Ahora soy yo el que se va. Me voy a San Juan de Luz, Hotel Eskualduna, Rue Marechal Harispe, tel: 28.00.55, donde pienso estarne el mes de Mayo.

Ni que decir tiene, que me parecerá muy bien que, en mi ausencia, se reúna el Consejo Federal siempre que sea necesario o conveniente y que haga más sus resoluciones.

La reunión del Movimiento, anunciada para ser celebrada en Paris, es posible que, con motivo de las elecciones, se suspenda. En todo caso, para una reunión en Paris no tienen ustedes dificultades para disponer de tres personas de los seis que fuimos designados al efecto.

Mientras estaban ustedes haciendo de indianos, nosotros, los europeos, hemos echado a Castano. Por algo se empieza. Pienso que en Madrid serán más de cuatro los que recuerden la filosofía del refrán: Cuando las barbas del vecino veas pelar.... En este negocio portugués, el peligro es el de que esos gauchistas ingobernables obliguen a los militares a sacar el charrasco. De todas maneras, si el Gobierno civil designado es Soares, vaya usted pensando en el telegrama que vamos a ponerle, para el cual, es claro que pueden ustedes utilizar mi firma.

Le abraza

Gironella

Square Marie Louise 4 Bruxelles 1040 tel. ~~133260~~ 190653
64 rue de la Loi tel. 133260

Sans

Av. des Nerviens 109-B 1040 Bruxelles tel. 357305
Of. tel. 350040, ext. 2783

Eneko Landaburu

3 Av. General Medecin Derrache Bruxelles 1050 tel. 498780

Insausti

110 Av. Paul Hymans, Bruxelles 15, tel. 707535
Conf. Mundial del Tranajo 50 rue Josephll. 1040 Brux. 176387

Hotel Mirabeau, Place Fontainas, tel. 111872

29 - 15,30 - Hotel Europa, rue de la Loi 107 1040 Bruxelles
(à proximité du Rond-Point Schuman) 137820

30 - 10 - 1 Av. de Cortenberg, 1040 Brux, salle n. 76, 7me et

Francisco la monarchie sans roi - Stock - 1974
Eduard de Saxe

4. 4. 74.

3

Querido Sr. Manuel,

Lo prometido es deuda. ha sido cumplida

con abrazo

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Manuel', written in a cursive style with a large flourish underneath.

NOTAS DE LA REUNION DEL C.D. DEL MOVIMIENTO EUROPEO (30.3.74)

La reunion se ha celebrado en Bruselas en la Casa de las Comunidades, presidida por el Sr. Halstein, asistido del Vice-presidente Molenaar (Holanda) y del Secretario general, Van Schendel.

32 participantes, numero inferior al que constituye el C.D. pero suficiente para la adopcion de acuerdos. Estan presentes, sobre todo dirigentes de Consejos Nacionales o movimientos adheridos como los Sres. Hirsch, Rey, Conde Boehl, Rifflet, Kulakowski, Lott, Nobili, Enock, Philippovich, Westerhof, Sir Geoffreyde Freitas, O'Higgins, Sans.

La presencia del Consejo español estaba asegurada por su Presidente Sr. Irujo y por el vice-presidente, Martinez Parera.

La reunion tenia como objeto, conocer el informe del C.E. estudiar la situacion politica europea y preparar la proxima sesion del Consejo Federal del 17 y 18 de Mayo proximos, redactando su orden del dia.

Previamente, la vispera, se habian reunido los Presidentes y en Roma con anterioridad los Secretarios generales; esta ultima reunion para proponer la reforma de los articulos del Reglamento interior en medida que permitiese un mejor equilibrio en el funcionamiento interno del Movimiento.

El Presidente dio lectura del informe del Ejecutivo. A juicio de éste, dada la situacion actual de Europa, es absolutamente necesario un nuevo impulsode parte del Movimiento europeo. Con objetivos claros y prioridades. Con una accion enérgica y con actos mas que con palabras y declaraciones. Las prioridades deben ser: Eleccion por sufragio universal directo del Parlamento europeo. Aplicacion del Tratado de Roma en cuanto se refiere al voto mayoritario en el seno de la Comision. Evitando posiciones dogmáticas, buscar en colaboracion con los partidos europeos, temas en los que sea posible un acuerdo de aplicacion generalizada, por ej. la escuela libre, y otros de ése género. Realizar una campaña activa de informacion, en toda europea sobre las ventajas é inconvenientes de la unidad europea, para convencer a la opinion publica de la superioridad de las ventajas sobre los inconvenientes, demasiado explotados.

En derredor de ese informe tuvo lugar un debate, confuso en algun momento por la mezcla de asuntos distintos, pero que que refleje una gran coincidencia de pensamiento entre los reunidos. El punto mas delicado fué, sin duda, la campaña en pro de la eleccion directa del Parlamento europeo. Franceses é ingleses habian ya expresado sus temores, en la conferencia de presidentes, de que tal campaña no produciria ningun entusiasmo.

Sin embargo, el informe fué aprobado y será base de la ponencia de iniciacion del Consejo federal de Mayo, encargada al Sr. REY.

El Sr. Van Schendel informo a los presentes que el Consejo Federal tendria lugar en Paris en las fechas previstas, en el Palacio del Senado, puesto a disposicion del Movimiento por su presidente Sr. Poher.

Puesto a discusion el proyecto de orden del dia de la se-

sion del Consejo Federal, aparte de los puntos de orden administrativo (actas, balance, presupuesto 1974) fueron fijados los puntos siguientes:

- Informe de actividades.
- Modificacion del reglamento interior
- Situacion politica europea
- Elecciones estatutarias.

El primer punto esta constituido por el informe del Comité Ejecutivo, que se queja de la falta de medios, de la desatencion de algunos componentes y resalta por contra la fidelidad de otros movimientos nacionales é internacionales, principalmente medios politicos y sindicales.

El segundo punto, constituido por el proyecto redactado por los Secretarios generales, fué aceptado. Pero después de largos debates, concentrados en el numero de puestos a atribuir a las organizaciones adheridas, en los organismos directivos. Al Consejo Federal Español se le fijan en el proyecto (nadie hizo objecion):

Consejo Federal	3 representantes y 3 suplentes
Comité director	2 " 2 "

El resto de las modificaciones del reglamento interior van encaminadas a dotar al Movimiento de medios y la posibilidad de exigir é incluso castigar las indiferencias o falta de cumplimiento de obligaciones.

El ultimo punto, elecciones estatutarias, originó un debate de fondo. En efecto, dos puntos surgian del proyecto de reforma de reglamento. Uno era la ampliacion del Comité Ejecutivo. Pero en fin de cuentas, fué aprobada la propuesta de los Secretarios generales, de elevar a 10 el numero de componentes, es decir: Presidente, Vicepresidente, Secretario general y Tesorero, más 4 a 6 miembros.

El segundo era la calidad del Secretario general. El Consejo inglés habia propuesto que no se eligiera Secretario, antes de haber sido aprobada la mocion de politica general por el Consejo Federal. En razon, segun ellos, de la necesidad de sometimiento en su accion del Secretario general a las decisiones del Comité Ejecutivo. Esa propuesta, transformaba la condicion del Secretario general, que pasaba a ser un funcionario del Movimiento. Los estatutos preven la eleccion del Secretario general al mismo tiempo que la de los otros miembros, lo que significa que es un miembro de pleno derecho en el seno del Ejecutivo. La mayoria de apoyó esta posicion fué tal que los ingleses retiraron su propuesta, pero el debate fué duro y largo.

El Presidente anuncio su decision formal de dimitir y comunico que habia ya una candidatura para la presidencia por el Sr. REY. Los ingleses habian propuesto a Georges BROWN para la presidencia pero una carta del interesado, que fué leida, renunciando a la candidatura, dejo en liza solo, por ahora, al Sr. REY. Es de pensar que la personalidad del antiguo presidente de la Comision europea, pesará en su eleccion. Personalmente creo que será un acierto por su conocimiento de los problemas y por su dinamismo.

Paris, 4 de Abril 1974

REGLEMENT INTERIEUR DU MOUVEMENT EUROPEEN PORTANT APPLICATION DES STATUTS
=====

adopté le 23 avril 1967, modifié les 28 février et 1er mars 1970, le 2 juillet 1971 et le 14 mai 1972, et comportant la situation des organisations membres au 31 décembre 1973.

CHAPITRE I - LES MEMBRESArticle 1 - Les organisations membres

Par application de l'article 6 des statuts, les personnes morales membres du Mouvement Européen sont :

I - Les Conseils nationaux reconnus par le Mouvement Européen au 1er janvier 1967, qui s'acquittent de leurs obligations et qui se conforment aux dispositions de l'article 31 des statuts et des articles 15 à 17 du règlement intérieur, ainsi que ceux que le Mouvement Européen viendrait à reconnaître dans l'avenir.

II - Les Organisations internationales, à savoir :

A. les organisations suivantes, anciennement dénommées fondatrices :

- A.E.D.E. (Association Européenne des Enseignants)
- A.E.F. (Centre d'Action européenne fédéraliste)
- C.C.E. (Conseil des Communes d'Europe)
- L.E.C.E. (Ligue européenne de Coopération économique)
- M.F.E. (Mouvement Fédéraliste Européen)
- M.G.E. (Mouvement Gauche Européenne)
- M.L.E.U. (Mouvement Libéral pour l'Europe Unie)
- U.E.D.C. (Union Européenne des Démocrates-Chrétiens)
- U.R.P.E. (Union des Résistants pour une Europe Unie)

B. les organisations représentatives au niveau européen des forces politiques, économiques et sociales qui acceptent les objectifs et la discipline du Mouvement européen et qui désirent adhérer à son action, notamment :

- Groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen
- Groupe libéral du Parlement Européen
- Groupe socialiste du Parlement Européen

- C.E.E.P. (Centre européen de l'entreprise publique)
- C.I.S.C. (Organisation européenne de la)
- C.I.S.L. (Secrétariat syndical européen)
- C.O.P.A. (Comité des Organisations professionnelles agricoles de la C.E.E.)
- U.N.I.C.E. (Union des Industries de la Communauté européenne)

C. les organisations européennes

- dont le but principal est d'agir en faveur de l'unité européenne,
- qui désirent adhérer à l'action du Mouvement Européen,
- qui ont une structure réellement internationale,
- et auxquelles est reconnue la qualité d'organisations membres.

Article 2 - Admission d'organisations membres

Par application de l'article 7 des statuts, le Conseil fédéral peut, dans les formes et conditions prévues pour l'admission de nouveaux membres, reconnaître la qualité d'organisation membre à une organisation qui bénéficiait antérieurement du statut d'organisation associée.

CHAPITRE II - LES MEMBRES ASSOCIES

Article 3 - Les Comités nationaux

Les Comités nationaux sont :

- 1) Ceux reconnus à la date du 1er janvier 1967 et qui se seront conformés à l'article 14 du règlement intérieur.
- 2) Les Conseils nationaux qui auront perdu cette qualité par application de l'article 14 du règlement intérieur.
- 3) Ceux que le Mouvement européen viendrait ultérieurement à reconnaître en cette qualité, par application de l'article 7 ou de l'article 9 des statuts.

Ils sont tenus de se conformer aux dispositions de l'article 16, dernier alinéa, du présent règlement intérieur.

Article 4 - Les organisations internationales associées

Les organisations internationales associées sont des organisations européennes

- qui désirent adhérer ou s'associer à l'action du Mouvement Européen,
- qui ont une structure réellement internationale,
- et auxquelles est reconnue la qualité d'organisations associées, soit à titre définitif, soit à titre transitoire, en attendant que leur soit reconnue la qualité d'organisations membres.

Article 5 - Représentation avec voix consultative au Conseil fédéral

Chacun des Comités nationaux et des organisations internationales associées est représenté au Conseil fédéral par un délégué avec voix consultative.

CHAPITRE III - LES MEMBRES ADHERENTS INDIVIDUELS

Article 6 - Les droits des membres adhérents individuels

Par application des articles 6, 7, 10 et 11 des statuts, les membres adhérents individuels du Mouvement européen qui cotisent au Conseil national de leur pays, ou à un Comité régional ou à un Comité local, exercent tous les droits qui sont reconnus aux membres adhérents individuels du Mouvement européen par les statuts et règlements du Conseil national intéressé.

Par application des mêmes articles des statuts, le droit des adhérents individuels des organisations membres ayant pour but principal l'unité européenne, d'être membres adhérents individuels du Mouvement européen, s'exercent au sein des Conseils nationaux du Mouvement Européen conformément aux statuts et règlements de chacun de ceux-ci.

Article 67 - Les cartes de membres adhérents individuels

a) Tous les membres adhérents individuels, ceux qui cotisent directement aux Conseils nationaux du Mouvement Européen comme les adhérents individuels d'organisations internationales membres, qui exercent leurs droits de membres adhérents individuels du Mouvement européen, reçoivent une carte de membre adhérent.

Quelles que soient les organisations membres qui les délivrent, et quel que soit le format et la présentation de ces cartes, celles-ci comporteront une bordure de présentation identique sous réserve des langues utilisées. Cette bordure comportera le drapeau du Mouvement Européen, le drapeau du Conseil de l'Europe et les mots MOUVEMENT EUROPEEN en anglais, en français et dans la ou les langues du pays considéré.

- b) Tous les membres adhérents individuels, quel que soit leur mode de recrutement, reçoivent, outre leur carte de membre, un dépliant du Mouvement européen, de présentation identique, sous réserve des langues, et comportant le texte de la Déclaration de principes du Mouvement européen.

CHAPITRE IV - LE CONSEIL FEDERAL

Article 8 - Composition du Conseil fédéral

Par application des articles 6, 7, 17, 18 et 30 § 3 des statuts, le Conseil fédéral est ainsi composé :

1. Conseils nationaux

Allemagne	9 délégués
Autriche	2 délégués
Ensemble des sections autrichiennes	1 délégué
Belgique	5 délégués
Danemark	2 délégués
Espagne	3 délégués
France	9 délégués
Grande Bretagne	9 délégués
Grèce	1 délégué
Italie	9 délégués
Irlande	2 délégués
Luxembourg	1 délégué
Malte	1 délégué
Norvège	2 délégués
Pays-Bas	5 délégués
Suède	1 délégué
Suisse	1 délégué

2. Organisations internationales membres

A.	A.E.D.E.	3 délégués
	C.C.E.	3 "
	L.E.C.E.	3 "
	M.G.E.	3 "
	M.L.E.U.	3 "
	U.E.D.C.	3 "
	U.E.F.	3 "
	U.R.P.E.	3 "
B.	Groupe démocrate-chrétien du P.E.	3 délégués
	Groupe libéral du Parlement Européen	3 "
	Groupe socialiste du Parlement Européen	3 "
	C.E.S.	3 "
	C.M.T. (Organisation européenne de la)	3 "
	C.O.P.A)	3 "
C.	Chacune	
	A.J.E.	3 délégués
	F.I.M.E.	3 "
	J.E.F.	3 "
3.	Les président, vice-président, secrétaire général et trésorier	
4.	Les président, et 1er vice-président du Conseil parlementaire, le président de la Commission de l'Europe centrale et orientale, la présidente de la Commission féminine, les présidents d'autres commissions permanentes qui seraient constituées.	
5.	Les membres cooptés (au maximum 20% des délégués repris sous 1. et 2. ci-dessus)	
6.	<u>Comité nationaux</u> Chacun de ceux qui auront satisfait aux dispositions de l'art. 18	
		1 délégué (avec voix consultative)
7.	<u>Organisations internationales associées</u>	
	Au 31/12/1973	1 délégué (avec voix consultative)
	A.E.C. (Association européenne des Cheminots)	

8. Les membres du Comité directeur sortant qui ne seraient plus membres du Conseil fédéral (avec voix consultative) jusqu'à désignation des membres du nouveau Comité directeur.

Article 9 - Renouvellement du Conseil fédéral

Par application de l'article 10 des statuts, les organisations membres désignent par écrit leurs délégués au Conseil fédéral tous les deux ans.

Article 10 - Réunion du Conseil fédéral

Par application de l'article 14 des statuts, le Comité directeur convoque le Conseil fédéral chaque année entre le 1er janvier et le 30 avril.

Article 11 - Délégation de pouvoirs

Par application de l'article 13 § 2 des statuts, le Conseil fédéral ne peut déléguer partiellement ses pouvoirs à un organisme qu'il constituerait dans le but d'exercer ces pouvoirs que pour un temps limité et pour un objet déterminé.

CHAPITRE V - LE COMITE DIRECTEUR

Article 12 - Composition du Comité Directeur

Par application des articles 20 et 21 des statuts, le Comité directeur est ainsi composé :

1. Des présidents, vice-président, secrétaire général et trésorier,
2. Des autres membres du Comité exécutif,
3. De personnes désignées par le Conseil fédéral parmi ses propres membres sur proposition des organisations membres suivantes :

- Conseils nationaux

Allemagne	3 membres
Autriche	1 membre
Belgique	2 membres
Danemark	2 membres
Espagne	2 membres
France	3 membres
Grande Bretagne	3 membres
Italie	3 membres
Irlande	2 membres
Luxembourg	1 membre
Norvège	2 membres
Pays-Bas	2 membres
Suède	1 membre
Suisse	1 membre
Ensemble des sections autrichiennes	1 membre
Grèce - Malte	-

- Organisations internationales membres

A.	A.E.D.E.	1 membre
	C.C.E.	1 membre
	L.E.C.E.	1 membre
	M.G.E.	1 membre
	M.L.E.U.	1 membre
	U.E.D.C.	1 membre
	U.E.F.	1 membre
	U.R.P.E.	1 membre
B.	Groupe démocrate-chrétien du P.E.	1 membre
	Groupe libéral du Parlement Européen	1 membre
	Groupe socialiste du P.E.	1 membre
	C.E.S.	1 membre
	C.M.T. (Organisation européenne de la)	1 membre
	C.O.P.A.	1 membre
C.	A.J.E.	1 membre
	F.I.M.E.	1 membre
	J.E.F.	1 membre

4. De personnes désignées par le Conseil fédéral parmi ses propres membres sur proposition

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| - du Conseil parlementaire | 1 membre |
| - de l'ensemble des Comités nationaux | 1 membre |

Dans l'exercice de son pouvoir de désignation des personnes proposées par les organisations visées sous le numéro 3 ainsi que par les organes et commissions visées sous le numéro 4, le Conseil fédéral doit s'efforcer d'éviter que - compte tenu de la nationalité des membres du Comité exécutif - plus de neuf membres du Comité directeur ne puissent être citoyens d'un même pays.

Article 13 - Remplacement de membres du Comité directeur
Organisation des suppléances

Par application de l'article 13 § 2 des statuts, le Conseil fédéral délègue au Comité directeur la désignation du remplaçant de tout membre du Comité directeur qui viendrait à cesser ses fonctions ainsi que celle de son suppléant éventuel. Ces désignations se feront dans les formes et conditions auxquelles le Conseil fédéral est soumis. Ces désignations sont valables jusqu'à la prochaine réunion du Conseil fédéral.

Par application de l'article 21 des statuts, le suppléant d'un membre du Comité directeur remplace le titulaire aux sessions d'où ce dernier est absent.

CHAPITRE VI - LE COMITE EXECUTIF

Article 14 - Composition du Comité exécutif

Par application de l'article 25 des statuts, le Conseil fédéral élit quatre personnes comme membres du Comité exécutif.

CHAPITRE VII - LES CONSEILS NATIONAUX

Article 15 - Mission des Conseils nationaux

Par application de l'article 31 des statuts, les Conseils nationaux du Mouvement européen ont pour mission de faire connaître les buts, le programme, les résolutions et recommandations du Mouvement européen qu'en tant que membres de celui-ci, ils contribuent à faire adopter. Ils adaptent le programme général du Mouvement européen aux conditions nationales, prennent les résolutions concernant tant l'application de celui-ci que leur vie propre et arrêtent les recommandations que les circonstances nationales justifient.

Ils assurent pour le compte du Mouvement européen, et conformément aux dispositions de leurs statuts et règlements, le recrutement des personnes physiques désirant contribuer à son action par une adhésion payante. Ils organisent l'action de l'ensemble des adhérents individuels du Mouvement européen dans chaque pays considéré et notamment en groupant ceux-ci dans les Comités régionaux et locaux qu'ils jugent nécessaires et qu'ils organisent conformément à leurs propres statuts et règlements.

Ils représentent par leurs délégués au Conseil fédéral, d'une part les organisations qui les composent, d'autre part, l'ensemble des membres adhérents individuels du Mouvement européen dans chaque pays considéré.

Article 16 - Structure et organisation des Conseils nationaux

Par application des articles 7 § 2 et 3, 10 § 2, et 31 des statuts, les Conseils nationaux sont formés par les représentants dans chaque pays considéré :

- 1) des grands courants politiques, sous le double aspect des partis politiques et des groupes parlementaires, qui sont organisés au niveau européen ou qui veulent agir en faveur des buts et désirent adhérer ou s'associer à l'action du Mouvement européen;
- 2) des sections nationales des organisations membres et associées du Mouvement européen;

- 3) des principales forces économiques et sociales et des institutions ou groupements culturels, qui sont organisés au niveau européen ou qui désirent adhérer ou s'associer à l'action du Mouvement européen;
- 4) des citoyens qui désirent participer à l'action du Mouvement européen par une adhésion payante ainsi que des adhérents individuels des organisations internationales membres du Mouvement Européen.

Le nombre des représentants d'aucune de ces quatre catégories dans les organes directeurs des Conseils nationaux ne peut être inférieur à 10% ni supérieur à 50% du total des membres de ces organes directeurs.

Les conseils nationaux sont tenus :

- a) d'assurer dans leurs pays respectifs le recrutement de membres adhérents individuels du Mouvement européen payant une cotisation dont les Conseils nationaux fixent le montant. Ces personnes peuvent être des adhérents d'organisations membres du Mouvement européen;
- b) d'organiser l'action des membres adhérents individuels du Mouvement Européen au sein des Comités régionaux et locaux qui seront nécessaires;
- c) d'organiser la participation des membres adhérents individuels à la vie du Mouvement européen par la participation de leurs représentants démocratiquement désignés dans les organes directeurs des Comités locaux et régionaux ainsi que du Conseil national intéressé;
- d) d'accepter comme membres adhérents individuels de droit du Mouvement européen les personnes physiques adhérant aux organisations internationales membres qui ont pour but principal d'agir en faveur de l'unité européenne, ainsi que de régler l'exercice de leurs droits.
- e) d'adresser chaque année au Secrétariat international l'état de leur composition tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales, ainsi que la liste de leurs organes directeurs et de leurs Comités régionaux et locaux.

CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET CALENDRIER DE MISE EN PLACE DESNOUVELLES STRUCTURESArticle 17 - Dispositions transitoires applicables aux Conseils nationaux

Les Conseils nationaux reconnus au 1er janvier 1967 auront à conformer leurs structures, statuts, règlements et activités aux dispositions de l'article 31 des statuts et aux articles 11 et 12 du règlement intérieur avant le 1er janvier 1971. Pendant cette période de transition, ils seront représentés au Conseil fédéral et au Comité directeur conformément au présent règlement intérieur. Après le 1er janvier 1971, à défaut de s'être conformés à leurs obligations statutaires et réglementaires et jusqu'au moment où ils s'y seront conformés de l'avis du Comité directeur, ils auront le statut de Comité national.

Article 18 - Dispositions transitoires applicables aux Comités nationaux

Les Comités nationaux reconnus par le Mouvement européen au 1er janvier 1967 auront à faire la preuve de leur existence réelle, de leur représentativité des diverses tendances politiques au sein des milieux de l'exil de leurs pays respectifs ainsi que de leur activité. Cette preuve sera établie par le Conseil fédéral sur le rapport que lui fera le Bureau Exécutif International dans sa composition actuelle.

Article 19 - Calendrier de réunions des nouveaux organes du Mouvement Européen

Après la réforme des statuts et l'adoption du règlement intérieur, les nouvelles structures entreront en vigueur aussitôt que les formalités légales seront accomplies. Le Conseil international du 23 avril 1967 donne mandat au Bureau Exécutif International dans sa composition actuelle de mettre en place les nouvelles structures et notamment de convoquer le Conseil fédéral entre le 15 septembre et le 31 décembre 1967 et de préparer son ordre du jour qui comprendra les élections statutaires.

MOUVEMENT EUROPÉEN

6

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECRETARIAT INTERNATIONAL
14, RUE DUQUESNOY, BRUXELLES 1
TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 13.36.20

Bruxelles, le 15 mars 1974

Monsieur le Président,

Comme je vous l'avais indiqué dans ma lettre du 7 mars dernier, la réunion des Présidents des organisations membres du Mouvement Européen aura lieu le VENDREDI 29 MARS à BRUXELLES.

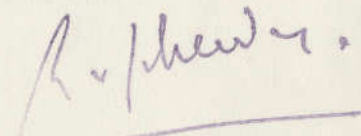
Toutefois, je viens d'apprendre qu'il ne nous sera pas possible de nous réunir dans une des salles de la Commission des Communautés européennes, comme il était prévu antérieurement.

Dès lors, la réunion des Présidents se tiendra à

l'HOTEL EUROPA
rue de la Loi, 107
1040 BRUXELLES (à proximité du Rond-Point Schuman)
tél. : 13.78.20

Elle commencera à 15 HEURES 30 - et non à 15 heures comme nous l'avions envisagé initialement - et se terminera aux environs de 18 heures.

En espérant que vous pourrez me confirmer très prochainement votre participation à cette réunion par le formulaire ci-joint, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.


Robert van SCENDEL

M.E.
rue Duquesnoy 14, 1000 Bruxelles.
Hotel Europa, rue de la Loi 107, 1040 Bruxelles, Tel: 13.78.20.
15,30 horas.

10- paraforte
20- convocat le
30- vrap, lilelef
40- ef 30 au laura?

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,

Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

SECRETARIAT INTERNATIONAL

14. RUE DUQUESNOY, BRUXELLES 1

TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA

TÉLÉPHONE : 13.36.20

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Bruxelles, le 7 mars 1974

Monsieur le Président,

Au cours de sa dernière séance, le Comité directeur du Mouvement Européen a décidé de se réunir une nouvelle fois avant la session du Conseil Fédéral fixée aux 17 et 18 mai prochains. Comme vous le verrez par la convocation ci-jointe, cette réunion aura lieu le 30 mars prochain.

Le Comité directeur a en même temps demandé au Président du Mouvement Européen de réunir les présidents de toutes les organisations membres nationales et internationales pour avoir avec eux un échange de vues informel à la veille de la réunion du Comité directeur et en préparation de la session du Conseil fédéral.

Au nom du Prof. Walter HALLSTEIN, Président du Mouvement Européen, j'ai l'honneur de vous inviter à participer avec les autres présidents des organisations membres du Mouvement Européen à cette réunion informelle. Elle aura lieu à BRUXELLES, le VENDREDI 29 MARS à 15 HEURES. La réunion aura vraisemblablement lieu dans une salle de la Commission des Communautés européennes, avenue de Cortenberg, 1 - 1040 Bruxelles. Le numéro de la salle vous sera communiqué ultérieurement.

En espérant que vous pourrez me confirmer prochainement votre participation à cette réunion, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

R. van Schendel
Robert van Schendel

Monsieur Manuel de IRUJO,
Président du Conseil espagnol du
Mouvement Européen

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 19 janvier 1974 à BRUXELLES

PROCES - VERBAL

Participent à la réunion

MM. Walter HALLSTEIN, Président
Robert van SCHENDEL, Secrétaire général
J.H.C. MOLENAAR, Prof. Giuseppe PETRILLI, membres du Comité Exécutif

Dr. Angelo BERNASSOLA, Comte BÜEL, Arthur CALTEUX, Michel DEGRAVE
suppléant de A.COOL, Dr. Enzo DALLA CHIEZA, Jean REY, Prof. P.VEGLERIS,
M.MERIANO suppléant de Emilio GABAGLIO, Dottessa Caterina CHIZZOLA suppléant
de Etienne HIRSCH, Dr. Ernst MAJONICA, Franco NOBILI, Raymond RIFFLET,
Svenn STRAY, Mrs. Ann M. WESTMAN

Assistent à la réunion

MM. Pierre BORDEAUX-GROULT, Alwin WESTERHOF suppléant de Bruno PITTERMANN,
Paul REINHARDS, Mme Yvonne de WERGIFOSSE.

MM. Angelo LOTTI, Théo BOGAERTS, J. SANS, Jacques ENOCK, M. SUAREZ, S.HARITOS
Gerhard EICKHORN.

Excusés

MM. Gaston DEFFERRE, Vice-Président, Maurice FAURE, Garrett FITZGERALD, Henk
ABEN, Jean KULAKOWSKI, Fernand DEHOUSSE, Emilio GABAGLIO, Etienne HIRSCH
Rodolfo LLOPIS, Duncan SANDYS, André VOISIN, Sir Geoffroy de FREITAS,
H.A. LÜCKER, T.F. O'HIGGINS, Bruno PITTERMANN, Léo TINDEMANNS, Melle PRUSCHA,
Ernest WISTRICH.

I. IN MEMORIAM THEO LEFEVRE

Devant l'assemblée debout le Président rappelle le souvenir de
Théo LEFEVRE, Trésorier du Mouvement Européen, Président de son Conseil
belge, ancien premier ministre de Belgique, décédé en septembre 1973, Le
Comité directeur et le Mouvement Européen tout entier garderont fidèlement
la mémoire de la foi européenne et de l'énergie militante du disparu et
s'associent au deuil de sa famille.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Procès-verbal de la réunion du 25 mars 1973 (Doc. CD/M/9) est
adopté sans discussion.

III. ABSENCES DE DIVERS MEMBRES

Le Secrétaire général donne connaissance des messages qui lui ont été adressés par les Secrétaires généraux des Conseils britannique et néerlandais et faisant connaître les raisons de l'absence des membres britanniques et des membres néerlandais (Doc.CD/P/35 et 36 en annexe).

En réponse à diverses questions, le Secrétaire général précise :

- que la date définitive de la présente séance du Comité directeur n'a pu être arrêtée que tardivement au mois de décembre;
- que par suite de la défection tardive du rapporteur qui avait primitivement accepté d'introduire la discussion politique, le schéma écrit du rapport que présentera M. RIFFLET n'a pu être adressé aux membres que le 11 janvier, mais n'a pu l'être que grâce à la diligence du rapporteur qui n'a disposé que de quelques jours pour le préparer;
- qu'à aucun moment il n'avait été envisagé d'inscrire l'objet des discussions entre Secrétaires généraux des organisations membres à l'ordre du jour de la présente séance. Les travaux de la conférence des Secrétaires généraux ne se termineront en effet qu'au cours de leur deuxième séance à la fin du mois de février, vraisemblablement par le départ d'un rapport contenant des propositions de modification au Règlement intérieur.

MM. EICKHORN et WESTERHOF, tout en comprenant les difficultés rencontrées et sans s'associer aux réactions adoptées par les Conseils britannique et néerlandais, comprennent néanmoins leur attitude et soulignent les difficultés rencontrées dans la préparation de la séance du Comité directeur au sein de leurs organisations respectives par suite de la communication tardive des documents préparatoires.

Le Président remercie le Secrétaire général des précisions qu'il a apportées, auxquelles il s'associe et déplore l'absence de certaines délégations.

IV. CONVOCATION DU CONSEIL FEDERAL ET PREPARATION DE SON ORDRE DU JOUR - NOUVELLE REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le Président fait connaître que le Comité exécutif qui avait antérieurement souhaité proposer les dates des 4 et 5 mai pour la session du Conseil fédéral à Strasbourg et constatant que pour diverses raisons ni ces dates ni ce lieu ne pourrait convenir a décidé au cours de sa dernière réunion de proposer les dates des 26 et 27 avril qui seraient plus conformes aux dispositions du Règlement intérieur et ne risqueraient pas de chevaucher avec l'ultime préparation des Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe. L'ordre du jour que le Comité exécutif propose comprend dans une première partie l'ensemble des points de l'ordre du jour prévus par les statuts et s'achevant par les élections statutaires puis dans une deuxième partie un débat politique sur la situation européenne et sur le programme d'action qu'elle requiert.

M. PETRILLI, au nom du Conseil italien, commente succinctement une déclaration (Doc. CD/P/37 en annexe) par laquelle il expose les raisons pour lesquelles il propose que la session du Conseil fédéral, dûment préparée par diverses réunions soit reportée jusqu'après les Etats Généraux des Communes d'Europe.

M. PHILIPPOVICH au nom du Conseil des Communes d'Europe marque sa préférence, pour des raisons pratiques, pour le report de la session du Conseil fédéral après les Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe à Vienne.

Participent à la discussion, MM. BERNASSOLA, Comte BOËL, BORDEAUX-GROULT, DALLA CHIESA, DEGRAVE, ENOCK, HALLSTEIN, MOLENAAR, PETRILLI, RIFFLET, van SCHENDEL, de la VALLEE POUSSIN et WESTERHOF.

En conclusion :

- Date : après explication de vote de M. PETRILLI, dont le principe est admis à main levée, la date de la session du Conseil fédéral est fixée par 13 voix contre 11 aux 17 et 18 mai 1974.
- Lieu : la session du Conseil fédéral aura lieu de préférence à Paris ou, à défaut, à Bruxelles, M. BORDEAUX-GROULT n'étant pas actuellement en mesure, en sa qualité de trésorier du Conseil français, de prendre aucun engagement en matière financière.
- Ordre du jour et préparation : la session du Conseil fédéral sera préparée par une nouvelle réunion du Comité directeur qui sur proposition du Comte BOËL aura lieu à Bruxelles le 30 mars.

Sur proposition de M. PETRILLI acceptée par le Président, il est décidé d'inviter les présidents de toutes les organisations membres à se réunir le 29 mars après-midi à Bruxelles.

Le Secrétaire général fait en outre connaître :

- que la conférence des Secrétaires généraux des organisations membres terminera ses travaux les 28 février et 1er mars à Rome;
- qu'une réunion du Comité exécutif est prévue pour le 20 mars.

M. MOLENAAR déclare que faute de décisions du Conseil fédéral pour une amélioration substantielle du fonctionnement du Mouvement Européen et de ses organes, en particulier du Comité exécutif, il ne lui serait plus possible de poser sa candidature à ce dernier.

V. SITUATION POLITIQUE EUROPEENNE

M. RIFFLET introduit la discussion sur la situation politique européenne en développant le schéma écrit de son rapport qui a été distribué (Doc. CD/P/34 en annexe).

Participent à une première discussion MM. BERNASSOLA, Comte BOËL, BORDEAUX-GROULT, DALLA CHIESA, ENOCK, MERIANO, PETRILLI et de la VALLEE POUSSIN.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine réunion.

VI. PROJET DE COLLOQUE ENTRE REPRESENTANTS DU MOUVEMENT EUROPEEN ET REPRESENTANTS DES CONSEILS ATLANTIQUES AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

Le Président et le Secrétaire général font rapport sur les résultats de la rencontre qui a eu lieu le 14 janvier entre le Comité exécutif et un petit nombre de représentants des Conseils atlantiques aux Etats-Unis et au Canada, en exécution des décisions du Conseil fédéral de juin 73 suite au rapport présenté par M. PETRILLI. Conformément à ces mêmes décisions, le Comité exécutif et les représentants des Conseils atlantiques sont parvenus à la proposition d'organiser un colloque au mois de juin prochain sur la coopération politique de part et d'autre de l'Atlantique (Doc. CE/P/71 en annexe).

En réponse à diverses questions, le Président précise qu'il incombera au Comité exécutif d'organiser la participation à un tel colloque en appliquant les principes déjà retenus, en particulier quant à l'équilibre entre les diverses tendances qui s'expriment au sein du Mouvement sur le degré de coopération souhaitable entre l'Europe et les Etats-Unis, et que rapport sera fait en temps opportun au Comité directeur.

VII. PROJETS DE RELATIONS AVEC DES REPRESENTANTS DES PAYS DE L'EUROPE DE L'EST

En réponse à des questions posées par le Comte BOËL, le Secrétaire général précise que le Comité exécutif a chargé le Vice-Président, en exécution des décisions du Conseil fédéral prises en juin 1973, de sonder des représentants de pays de l'Europe de l'Est sur les possibilités et l'opportunité de développer des contacts avec des personnes ou des groupes de ces pays; que M. DEFFERRE n'a pu encore faire rapport au Comité exécutif sur les premiers résultats de ces sondages; et que l'article publié dans "Le Monde" par M. DEFFERRE à titre personnel ne constituait pas un rapport destiné au Mouvement Européen.

Sur proposition du Comte BOËL, il est décidé que les organisations membres qui ont l'expérience de relations avec les pays de l'Europe de l'Est adresseront au Secrétaire général des informations sur ces expériences.

VIII. PROJET DE CONGRES A PARIS EN MAI 1975 POUR LE XXVe ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION ROBERT SCHUMAN

Le Secrétaire général informe les membres du Comité directeur de la situation actuelle et des rétroactes du projet d'un Comité Robert Schuman présidé par M. Alain POHER et tendant à préparer par des colloques et en coopération étroite avec le Mouvement Européen la convocation d'un Congrès européen à Paris en mai 1975 à l'occasion du XXVe anniversaire de la Déclaration Robert SCHUMAN.

En conclusion d'une brève discussion, le Comité directeur souhaite que le Mouvement Européen soit chargé de l'organisation de ce Congrès ou en tout cas y soit directement et étroitement associé.

IX. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu à Bruxelles, le samedi 30 Mars 1974.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CD/P/34

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 19 janvier 1974 à BRUXELLES

SCHEMA DE L'EXPOSE INTRODUCTIF DE M. RAYMOND RIFFLET

Point de l'Intégration Européenne

Rôle possible du Mouvement Européen

A la fin de l'année 1972, l'évolution des réalités communautaires, malgré le maintien des ambiguïtés habituelles et le côté parfois électoral bien connu de certaines propositions du Sommet de Paris, semblait particulièrement prometteuse pour une action énergique.

Jamais, précédemment, les autorités munies d'une légitimité et d'un pouvoir plus évident et plus reconnu, n'avaient manifesté avec plus de netteté l'intention d'aboutir à une "union européenne" dans un délai relativement rapide (1980), allant bien au-delà d'accords fonctionnels et purement commerciaux.

Réaffirmant la nécessité urgente d'une union économique et monétaire, les chefs d'Etat et de gouvernement semblaient parfaitement conscients, y compris ceux qui représentaient les trois nouveaux pays adhérents, des conséquences qu'une telle option impliquait en matière de politique sociale de politique régionale, de relations internationales, en un mot de politique pure.

A vrai dire, le communiqué du Sommet résultait moins d'une prise de conscience fédéraliste que de la peur des conséquences du désordre économique et monétaire. L'inflation presque galopante, l'hétérogénéité des

structures et des situations nationales, entraînant la divergence des attitudes pratiques, les menaces pour l'emploi, la situation humiliante de l'Europe en face d'un directoire de fait des grandes puissances, semblaient provoquer un sursaut d'énergie. Une fois de plus, la crise liée au désordre établi pouvait avoir des conséquences bénéfiques en permettant de hâter le rassemblement des volontés jusque-là timides et dispersées.

L'évolution de la situation objective en 1973 n'a fait qu'accentuer cette pression des faits. Après la crise monétaire des premiers mois de l'année, les distorsions structurelles entre les Etats membres ont démontré, chaque jour davantage, qu'aucune attitude commune, allant au-delà du stade des "gadgets" monétaires, n'était possible sans un renforcement qualitatif et quantitatif des moyens communautaires en matière de politique sociale et de politique régionale. Enfin, et surtout, la nouvelle guerre du Moyen-Orient et ses conséquences en matière énergétique démontraient d'une manière dramatique la quasi-inexistence de l'Europe, nain politique et colosse aux pieds d'argile dans le domaine économique. En quelques semaines, les seuls grands acquis communautaires dont on pouvait se targuer : l'expansion rapide et généralisée, la balance des comptes bénéficiaire, la puissance financière relative, étaient repis en question au point que l'on pouvait parler de manière très concrète de "croissance zéro", de déficit structurel permanent, de soutien des monnaies européennes face à un dollar entièrement revigoré !

Mais, paradoxe au moins apparent, au moment où les affirmations d'octobre 1972 prenaient un relief tout particulier et répondaient de toute évidence aux exigences impératives des faits, il est devenu rapidement évident que l'on assistait à une érosion de ce qu'il y avait pu y avoir de volonté politique à Paris. Les actions pratiques ne s'accordaient guère aux déclarations faites ni à la conscience cependant générale des nécessités.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. La médiocrité même des réalisations et des réponses européennes s'est traduite par un scepticisme de plus en plus généralisé sur la possibilité de passer en 1974, autrement que de manière formelle, à la deuxième étape de l'union économique et monétaire. Ce scepticisme lui-même a diminué d'autant la pression qui s'est exercée en faveur d'une politique sociale et régionale à la mesure des nécessités. Les

déclarations relatives à la "solidarité" se sont multipliées d'autant plus, comme des formules incantatoires, que dans la pratique les réflexes protectionnistes nationaux s'accroissent. Certes, ce n'est pas la débâcle, car chacun craint le pire et n'a pas de solution alternative sérieuse à proposer, mais c'est un désenchantement que les palabres du Sommet de Copenhague et les déclarations théoriques sur l'identité européenne n'ont pas réussi à dissiper.

Le Mouvement Européen ne peut s'étonner véritablement d'une situation dont il dénonce les causes depuis longtemps.

Tenter de résoudre par des artifices techniques, mêmes subtils, les problèmes qui touchent à la substance même de la vie des collectivités associées, ne peut que dégénérer en querelles stériles, en résolutions impuissantes, en interventions complètement disproportionnées à la dimension des problèmes à résoudre, s'il n'existe pas un centre de décisions commun, une forme quelconque de gouvernement européen, responsable devant les représentants légitimes des citoyens et des collectivités européennes, s'appuyant sur des forces politiques et sociales organisées au niveau approprié. Or, comme le faisait encore remarquer récemment le ministre APEL, la Communauté actuelle ressemble davantage au Congrès de Vienne qu'à une fédération en formation.

La crise actuelle, qui par bien des côtés, risque de demeurer permanente, peut conduire à un sauve-qui-peut général à la première aggravation sérieuse. Les conférences au Sommet et les concertations intergouvernementales ont démontré leurs limites très étroites, avant même d'avoir pu se transformer en système organisé. Dès lors, comme il paraît bien difficile de repartir de zéro dans la conjoncture présente et l'état des forces politiques, la solution de rechange la plus accessible paraît bien être d'accélérer la mutation des institutions communautaires existantes en un véritable appareil de décision fédéral ou pré-fédéral.

La Commission elle-même est, dans ce contexte, placée devant un choix difficile mais impératif :

ou bien, entrant à nouveau dans les mécanismes para-diplomatiques qui ont, certes, permis les premières réalisations communautaires, mais ne sont plus adéquats à la situation présente, elle est, elle-même, entraînée dans le jeu de dénaturation et de dislocation générale. A la limite, elle deviendrait un centre de compromis entre les positions des Etats membres au lieu d'être l'embryon d'une volonté communautaire autonome;

ou bien, la Commission joue son rôle de centre de contestation du désordre stato-national et cherche ouvertement l'appui des forces actuellement désorientées et souvent désespérées, qui ne trouvent pas d'alternative au repli national et protectionniste immédiat.

Sur ce point, le durcissement de la Commission et le renforcement de l'action fédéraliste sont complémentaires. La Commission ne pourra adopter une position appropriée si elle ne sent pas le soutien de forces politiques et sociales suffisantes. Inversement, ces forces politiques et sociales ne se rassembleront autour de la Commission que si ses propositions paraissent à la hauteur des exigences objectives.

Le rôle du Mouvement Européen et de ses organisations composantes est ainsi tout tracé. Il doit devenir, ou plus exactement, redevenir le creuset où fusionneront les volontés des militants intéressés à la réalisation de l'unification de l'Europe, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des institutions communautaires. Mais elle devrait s'appuyer d'une manière beaucoup plus systématique que cela n'a été le cas dans le passé, sur les forces économiques, sociales et politiques déjà organisées sur le plan européen et allier étroitement les objectifs institutionnels aux objectifs politiques à atteindre. Au lieu d'unanimité factice sur des idées généreuses ou des programmes ambigus, il ne faudra pas hésiter à aborder les mêmes problèmes concrets qu'abordent les institutions communautaires dans leur cheminement quotidien et chercher à dégager des majorités capables de s'imposer au niveau communautaire. Sans une liaison étroite des fins et des moyens, le caractère abstrait des débats institutionnels ou la divergence des objectifs véritablement poursuivis risquent d'entretenir, voire d'aggraver la confusion existante.

Bruxelles, le 11 janvier 1974

COMITE EXECUTIF

RENCONTRE ENTRE LE COMITE EXECUTIF ET LES REPRESENTANTS DES
CONSEILS ATLANTIQUES AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

ORJ - 1. janvier 1974

CONCLUSIONS

Un groupe de travail a réuni, le 14 janvier 1974, les représentants du Mouvement Européen des Conseils Atlantiques aux Etats-Unis et au Canada ainsi que de l'A.T.A. sur la base de la Résolution d'Amsterdam et des résolutions par lesquelles les diverses organisations ont approuvé cette résolution, en particulier celle du Conseil Fédéral du Mouvement Européen de juin 1973 : " - de proposer aux Conseils Atlantiques et autres organisations représentatives de l'opinion publique aux Etats-Unis et au Canada une première réunion conjointe de personnalités appartenant à ces Conseils et de personnalités désignées par le Mouvement Européen parmi ses membres en vue d'amorcer le dialogue transatlantique ouvert et franc qu'a souhaité la résolution finale approuvée le 28 mars dernier par la Conférence euro-américaine d'Amsterdam;

- de proposer à nos interlocuteurs transatlantiques que cette réunion, limitée à un nombre réduit de participants, ait lieu si possible au cours de l'automne sur la base d'un ordre du jour précis établi dans une rencontre entre le Comité Exécutif International et les représentants des Conseils Atlantiques des Etats-Unis et du Canada."

Le groupe de travail recommande que le premier colloque soit tenu avant le 15 juin 1974 dans un lieu approprié en Europe et qu'il ne réunisse pas plus de 50 à 60 personnes. Le colloque devrait être organisé pour trois jours sur la base de deux courts rapports consacrés au problème de la coopération politique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Les rapports devraient être élaborés à partir des éléments politiques dans les principaux problèmes qui opposent l'Europe et l'Amérique du Nord dans les affaires mondiales - sécurité, progrès économique, accès aux matières premières. Dans la préparation du colloque, un effort particulier sera consacré par les organisations respectives à s'assurer la présence de personnes représentatives.

MOUVEMENT EUROPEEN
 Association internationale
 rue Duquesnoy, 14
 1000 BRUXELLES

CD/P/35

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 19 janvier 1974 à BRUXELLES

TEXTE DU TELEGRAMME ET DE LA LETTRE ADRESSES , LE 15 JANVIER 1974,
PAR M. ERNEST WISTRICH, DIRECTEUR DU CONSEIL BRITANNIQUE DU MOUVE-
MENT EUROPEEN AU SECRETAIRE GENERAL DU MOUVEMENT EUROPEEN

" REGRET BRITISH DELEGATES UNABLE ATTEND COMITE DIRECTEUR DUE INADEQUATE
 NOTICE AND DOCUMENTATION"

Last week, with the usual Christmas postal delays, I received your provisional notice for the proposed meeting of the Comite Directeur to be held on 19 January. Today I received your agenda and minutes of the meeting held in March 1973 in Amsterdam. The agenda is not supported by any documentation and, with the short notice given, it is impossible for the British Council to discuss the issues to be raised prior to the meeting.

It is for this reason that, in consultation with the other British members of the Comite Directeur, I have advised you by telegram that we will regret fully not attend the proposed meeting this Saturday.

Let me remind you that on repeated occasions protests have been voiced by delegates about the total lack of preparation, which results in rambling meetings, without effective conclusions or decisions giving direction to the Movement's work.

In addition, the British Council feels particularly aggrieved over the way its own proposals for the reform and strengthening of the International Movement have been treated. Our proposals were sent to all the constituent Councils in November 1972. After lengthy delays, a meeting of all General Secretaries of associated organisations was finally held in Rome on 18/19 October. The discussions, though not conclusive, made specific recommendations about possible reform. In addition Councils were to be requested to submit detailed financial reports of their own position, on the basis of which proposals for the financial strengthening of the Movement were to be

./..

discussed by the Comite Directeur. No report of the meeting nor requests for the information sought by the meeting in Rome have been sent out to this date. In the absence of these, the Comite Directeur is unable to discuss or take any useful decisions in preparation for the proposed Federal Committee to be convened in the spring.

The International Movement's failure to make any significant impact must be largely laid at the door of the administrative inefficiency with which it is being run, and the British Council cannot escape the feeling that, in the absence of a radical change in the way in which affairs have been handled hitherto, we are wasting our time and money in attending business meetings of the International Movement.

Would you please convey our regret and sincere apologies to the President, Professor Hallstein, for our absence this coming Saturday.

Due to possible postal delays which could prevent our letter reaching you in time, I am sending copies of it to the French, Italian, German and Dutch Councils, in the hope that our view is made known at the Comite Directeur.

COMITE DIRECTEUR

Bruxelles, le 30 mars 1974.

Texte de la lettre adressée par M. Ernest WISTRICH, Directeur
Général du Conseil Britannique, au Secrétaire Général du Mou-
vement Européen

London 14 March 1974

At our Executive Committee meeting yesterday, we have had a full discussion regarding the reform of the European Movement. I enclose for your information a copy of our minutes on the subject, as well as the note which I had prepared following our Rome meeting.

The first bit of information, which I think you will welcome, is that Lord Diamond, who was a member of the cabinet and First Secretary of the British Treasury in the last Labour Government, would allow his name to go forward for the treasurership of the International Movement. He is a European with active participation, except during his period in government, dating back to the 1950s. He was a founder member of the original Labour Common Market Committee and has served in senior positions in the Movement ever since then. He is now one of the two treasures of the British Council of the Movement and because of his expertise and no other specific duties in the present government, would be prepared to give time and effort to the International Movement.

I will be speaking to Lord George-Brown before the Comite Directeur to discuss with him his continued candidacy for the Presidency. In the light of my discussions, I hope to be able to inform the Comite Directeur whether he wishes his candidacy to remain or not.

Now I come to a more difficult issue, which I am asked by my Executive to have put forward for the agenda of the Comite Directeur. It is the view of our own Executive Committee that the post of General Secretary of the International Movement, which is the only paid post, should be treated in a somewhat different way from the election of lay officers and members of the Executive. Furthermore, it is the task of the new Executive to ensure that the General Secretary they recommend for election is a person

with whom they will be able to work satisfactorily. It is therefore recommended that the election of the General Secretary of the Movement should be ajourned by the Federal Council to a subsequent special meeting of the Federal Council, so as to conform with statutory requirements. Then the new Executive Committee, together with the present General Secretary pro tempore should invite applications for the post so that a panel of possible candidates could be interviewed by the Executive. The Executive would recommend one or more candidates for the post, and the election of the General Secretary from those recommended would take place at the adjourned meeting of the Federal Council. It is, of course, understood that you would be a candidate for this post.

I would therefore be grateful if the above paragraph which sets out the British Council's view could be placed before the Comite Directeur meeting at the end of the month.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CD/P/39

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 30 mars 1974 - BRUXELLES

Texte de la lettre adressée par M. Ernest WISTRICH, Directeur
Général du Conseil britannique, au Secrétaire général du Mou-
vement Européen

London 26 March 1974

I should be grateful if you would advise the Comite Directeur that Lord George-Brown, who has been nominated unanimously for the Presidency of the International Movement by the British Council of the Movement, has now decided to withdraw his candidacy.

He asks me to inform the Comite Directeur that his decision not to contest the election springs from his unwillingness to oppose the candidacy of Monsieur Jean Rey, whose distinguished career and contribution to the European cause makes him eminently suitable to sustain the cause at the head of the International Movement.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

CD/P/36

12

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 19 janvier 1974 à BRUXELLES

TEXTE DU TELEGRAMME ADRESSE, LE 14 JANVIER 1974, PAR M. H.J.M. ABEN
SECRETARE GENERAL DU CONSEIL NEERLANDAIS DU MOUVEMENT EUROPEEN AU
SECRETARE GENERAL DU MOUVEMENT EUROPEEN

" NEDERLANDSE LEDEN KOMEN ZATERDAG NIET NAAR COMITE DIRECTEUR - STOP -
REDEN IS ONTBREKEN VAN AGENDA EN DOCUMENTEN - STOP - GEEN TIJD EN GELD
MEER VOOR BIJENKOMSTEN ZONDER - GOEDE VOORBEREIDINGEN."

COMITE DIRECTEUR
réunion du 19/1/74.

Déclaration du Professeur Giuseppe PETRILLI, Président du
Conseil Italien

Le Conseil Italien du Mouvement Européen estime que le problème représenté par le renouvellement des organes internationaux du Mouvement doit être posé d'une manière globale, car l'élection d'un nouveau président international ne peut se dissocier de celle du Comité exécutif, du trésorier et du secrétaire général. Il s'agit, bien entendu, de veiller avant tout à ce que la composition de nos organes fédéraux au point de vue de la nationalité de leurs membres soit suffisamment équilibrée pour ne pas nous exposer au risque d'une monopolisation dangereuse de la direction du Mouvement de la part d'un seul Pays. Mais il y a lieu également d'envisager clairement les conditions que les candidats doivent réunir pour s'acquitter valablement de leur mission. Le Président et le Vice-Président - qui doit pouvoir l'équilibrer au point de vue de la nationalité et de la tendance politique - ne doivent pas être seulement des personnalités marquantes, dotées d'un prestige et d'un poids politique réel, mais encore faut-il qu'ils soient en mesure de mener avec la fermeté indispensable un combat de plus en plus dur, au milieu de difficultés grandissantes qui demanderont, selon toute vraisemblance, aux dirigeants de notre Mouvement une attitude d'intransigeance oppositionnelle et de critique ouverte à l'égard des Gouvernements nationaux. Quant au Trésorier, il doit essentiellement être à même d'apporter à notre Mouvement les moyens financiers indispensables à la poursuite de ses objectifs statutaires. De son côté, le Secrétaire Général - qui doit pouvoir disposer des moyens indispensables pour s'acquitter de sa tâche délicate - doit être avant tout le garant du respect de la démocratie à l'intérieur du Mouvement et il se doit de garder en toute circonstance des contacts suivis avec tous les organismes représentés dans notre sein, aussi bien en ce qui concerne les Conseils nationaux qu'en ce qui a trait aux organisations internationales. Ainsi que le témoigne largement l'expérience, la gestion du Mouvement européen est, par ailleurs, indépendamment même de la lettre des Statuts, une responsabilité collégiale dont les possibilités et résultats dépendent, en dernière analyse, de la composition globale des organes et non pas uniquement des talents personnels, si remarquables soient-ils, des différents membres. Il nous apparaît conséquemment impossible de nous prononcer sur des candidatures en particulier, avant que ne soit établie une proposition globale susceptible d'une appréciation politique d'ensemble.

S'avérant d'autant plus valables dans la délicate conjoncture actuelle, qui a fait l'objet de notre débat précédent, ces considérations ne sont pas sans justifier, d'autre part, le souci auquel nous sommes particulièrement sensibles consistant à assurer non seulement quant à la forme, mais aussi quant à la substance le caractère démocratique du processus de formation des décisions. Un ralliement concerté de toutes les forces fédérées à ce processus apparaît en effet nécessaire au plus haut point lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de prendre des décisions d'importance fondamentale pour l'activité future de notre Mouvement. En particulier, il faut que, sans sousestimer le rôle des Conseils nationaux, une place plus importante soit faite dans notre cadre aux associations internationales, qui représentent souvent la pointe de l'engagement militant. Dans ce but, nous estimons que la procédure normale aboutissant à la convocation du Conseil Fédéral doit se dérouler en des termes de longueur suffisante pour assurer la préparation voulue aux accords portant sur la composition des nouveaux organes statutaires. Ce serait, d'après nous, une grave erreur que d'inviter le Conseil Fédéral à entériner des propositions issues de pourparlers de couloir sans une adéquate consultation de toutes les composantes politiques de notre base. Aussi sommes-nous d'avis, pour cette raison, que la prochaine réunion de notre Conseil Fédéral doit être préparée moyennant l'assemblée des Secrétaires Généraux des Associations adhérentes déjà prévue en février prochain et par une séance successive à l'échelon des présidents, de manière à donner un caractère substantiel et non pas uniquement formel au débat qui se tiendra, par la suite, au sein même du Conseil Fédéral.

Ces exigences de globalité et de large consultation justifient par elles-mêmes sans réserves que nous accordons à la demande du Conseil des Communes d'Europe tendant à obtenir que, loin de subir une avance, la date du Conseil Fédéral soit postérieure, ne fût-ce que légèrement, par rapport à celle des Etats-Généraux du C.C.E. On fait valoir à ce sujet des difficultés résultant des dispositions de notre Règlement Intérieur. Nous pourrions facilement rétorquer que des entorses bien plus graves à nos Statuts ont été accomplies en d'autres occasions sans rencontrer d'opposition et je crois me souvenir que le rapport présenté par M. van SCHENDEL à la Conférence des Secrétaires Généraux faisait état à ce sujet du fonctionnement très insatisfaisant de notre Comité Directeur.

Le fait même que nos collègues britanniques et néerlandais aient estimé devoir s'abstenir de participer à cette réunion du Comité Directeur en raison de l'absence d'une préparation satisfaisante de celui-ci, prouve d'ailleurs suffisamment que tout le monde n'est pas persuadé de l'urgence des décisions à prendre à ce sujet. Ce qui plus est, le délai supplémentaire de quinze à vingt jours qu'on demande à cette occasion se justifie par un souci réel d'association aux décisions de la part d'une association parmi les plus importantes et les plus méritantes de notre Mouvement, alors qu'il était beaucoup moins compréhensible, par exemple, que notre Comité Directeur ait été convoqué à la veille de la Conférence d'Amsterdam pour entériner un engagement déjà pris dans un domaine très important au point de vue politique. Je dis cela en guise d'autocritique et sans me désolidariser pour autant des décisions prises à ce

moment-là par le Comité Exécutif sortant.

Le Conseil italien, par ailleurs, n'attache pas moins d'importance à la définition du programme de base sur lequel reposera l'élection de la future direction du Mouvement. Notamment considèret-il déterminante, en ce qui concerne l'élection également, l'attitude à prendre quant aux contenus politico-institutionnels à attribuer au projet d'Union européenne issu des décisions du sommet parisien, confirmés à Copenhague.. Une étude en la matière est actuellement en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne des fédéralistes, de concert avec les Communes d'Europe, en vue des prochains Etats généraux de Vienne. Le Mouvement européen tout entier devrait suivre, à notre avis, les développements de ces travaux et avoir la possibilité d'examiner et d'approuver au sein du Conseil Fédéral, un document de base en la matière issu de cette large consultation démocratique. Ce document serait à considérer comme un engagement portant sur l'activité à venir.

Si, au point de vue des conditions de fonctionnement de notre Mouvement, il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la réunion de nos Secrétaires Généraux, il est tout aussi important à notre avis que les orientations politiques à définir au cours de notre Conseil Fédéral soient préparées par une discussion approfondie au niveau des Présidents des Conseils nationaux et des associations européennes adhérant à notre organisation. Il importe en outre que l'ordre du jour du Conseil Fédéral soit libellé de façon à souligner l'importance du débat politique, qui devra nécessairement précéder l'élection de nos organes statutaires. Accepter que l'ordre naturel des travaux soit bouleversé équivaldrait en effet à marquer notre accord sur une conception élitaire du Mouvement Européen, prête à tolérer un simulacre de discussion générale, à condition que les jeux soient faits d'avance au niveau des notables. Or, nous sommes bien conscients des difficultés entraînées par la procédure que nous préconisons, étant donné sa longueur. Mais ces difficultés sont le prix d'une véritable démocratie. On ne saurait prétexter des difficultés d'organisation pour justifier la solution inadéquate d'un problème éminemment politique, tel que celui du renouvellement des charges statutaires. Si cette exigence était négligée, la crédibilité des organes internationaux en serait gravement atteinte, à notre avis, et la cohésion même du Mouvement au niveau européen se verrait menacée. Par contre, nous voyons dans l'adoption de la procédure que nous préconisons un moyen décisif d'opérer cette transformation démocratique de notre Mouvement que nous avons poursuivi en vain dans le passé par la voie d'une révision statutaire.

CONFERENCE DES SECRETAIRES GENERAUX
des organisations adhérentes

18 - 19 octobre 1973 - 28 février - 1er mars 1974

CONCLUSIONS

Les Secrétaires généraux des organisations adhérentes, internationales et nationales, du Mouvement Européen, se sont réunis en conférence, les 18 et 19 octobre 1973 et les 28 février et 1er mars 1974 (*), sous la présidence du Secrétaire général du Mouvement.

./..

(*) Présents les 18 et 19 octobre 1973 :

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général,
qui préside
Gerhard EICKHORN (Conseil allemand)
Dr. Alwin WESTERHOF (Conseil autrichien)
Dr. Otto STEIDLER (Organ. autrichiennes)
Théo BOGAERTS (Conseil belge)
Ernest WISTRICH (Conseil britannique)
Macrino SUAREZ (Conseil espagnol)
Philippe BERTRAND (Conseil français)
Danus CORBOY (Conseil irlandais)
Angelo LOTTI (Conseil italien)
H.J.M. ABEN (Conseil néerlandais)
Max AMBUHL (Conseil suisse)
Thomas PHILIPPOVICH (C.C.E.)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (L.E.C.E.)
Melle Caterina CHIZZOLA (U.E.F.)
Jacques ENOCK (M.G.E.)
Johan BENGT-PAHLSSON (J.E.F.)
Gerhard EICKHORN (F.I.M.E.)

Présents les 28 février et 1er mars 1974

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général,
qui préside
Dr. Alwin WESTERHOF (Conseil autrichien)
Max WRATSCHGO (Organ. autrichiennes)
Théo BOGAERTS (Conseil belge)
Ernest WISTRICH (Conseil britannique)
Macrino SUAREZ (Conseil espagnol)
Angelo LOTTI (Conseil italien)
Antoine M. CALLUS (Conseil maltais)
H.J.M. ABEN (Conseil néerlandais)
Mrs. Ann M. WESTMAN (Conseil suédois)
Luzius WASESCHA (Conseil suisse)
Melle Caterina CHIZZOLA (U.E.F.)
Melle SONNINO (A.E.D.E.)
Thomas PHILIPPOVICH (C.C.E.)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (L.E.C.E.)
Jacques ENOCK (M.G.E.)
Josef SANS (M.L.E.U.)
Arnaldo FERRAGNI (U.E.D.C.)

Sur la base d'une Note rédigée par ce dernier (Doc. SG/P/13), leurs discussions ont porté sur le fonctionnement du Mouvement Européen dans son ensemble et sur les améliorations qu'il conviendrait de lui apporter.

Ils sont parvenus à des conclusions, les unes de caractère général, les autres de caractère pratique, ainsi qu'à des recommandations dont le Secrétaire général se fait l'interprète auprès des organes directeurs du Mouvement.

Ils ont en même temps renouvelé l'engagement qu'ils ont pris dans le passé, de se réunir périodiquement, au moins une fois par an, et si possible deux fois, pour améliorer par des dispositions concrètes découlant de leurs responsabilités respectives le fonctionnement général et l'efficacité du Mouvement.

I. CONCLUSIONS GENERALES

Le fonctionnement du Mouvement Européen souffre d'une application très imparfaite des statuts non seulement dans leurs dispositions mais plus encore dans leur esprit.

L'organisation générale du Mouvement telle qu'elle est prévue par les Statuts ne semble d'ailleurs pas offrir à ce dernier les conditions optimales de l'action vigoureuse et renouvelée qu'il lui faudra entreprendre dans la situation de crise grave que traverse la Communauté européenne. Une refonte complète devrait être préparée pour 1975 selon les procédures appropriées. Dans l'immédiat, elle ne constitue pas la plus urgente des préoccupations.

Sous réforme des statuts, de meilleures possibilités d'action peuvent s'offrir au Mouvement par quelques améliorations générales de fonctionnement.

1. La participation effective au Mouvement à tous ses échelons et dans un équilibre convenable des quatre catégories de membres, qui dans l'esprit des auteurs des statuts devaient constituer l'épine dorsale du Mouvement et dont l'absence ou la qualité médiocre de leur engagement est plus dommageable encore que par le passé :
 - les grands courants politiques
 - les principales forces économiques et sociales
 - les organisations représentatives de collectivités, de secteurs professionnels, de la jeunesse, etc.
 - les militants individuels.

La participation de ces groupes de membres suppose comme condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, qu'elle soit systématiquement désirée et organisée partout dans le Mouvement, en particulier par les Conseils nationaux.

La participation de ces groupes de membres n'implique pas nécessairement qu'ils s'associent tous et conjointement à toutes les actions concrètes. Pour autant que la stratégie qui les anime soit commune, celles-ci peuvent au contraire, s'organiser par ou pour des catégories déterminées de membres.

2. Un meilleur équilibre entre l'élément international et l'élément national. - ce dernier aujourd'hui encore largement prédominant et même croissant -- devra être recherché non seulement dans les structures mais surtout dans l'esprit qui anime le Mouvement et dans les moyens qu'il se donne. L'élargissement du rôle et de la place de certaines organisations internationales dans l'ensemble du Mouvement pourrait contribuer, en particulier, à réduire les divisions ou antagonismes trop souvent géographiques au profit d'affrontements entre tendances politiques ou économique-sociales.

Mais un équilibre réaliste entre élément international et élément national implique un réexamen des critères d'adhésion des organisations membres ainsi que la vérification tant de leur représentativité que de leur efficacité.

3. La représentativité et l'efficacité réelles de toutes les organisations membres, de même que la conscience qu'elles ont d'appartenir au Mouvement Européen et de prendre leur part d'une action européenne commune, doivent à l'avenir être plus strictement vérifiées et peuvent l'être en tous cas sous l'angle de leurs activités et sous l'angle financier.

II. PROPOSITIONS PRATIQUES

A. Quant aux membres

1. Organisations représentatives des grands courants "politiques"

Dès à présent, chacune de ces organisations, déjà membre du Mouvement, devrait avoir dans les organes directeurs du Mouvement, si elle veut l'exercer pleinement, une part d'influence plus grande que celle dont elle dispose actuellement. Mais le Mouvement Européen devrait s'ouvrir à d'autres organisations de ce type qui démontreraient leur représentativité, la valeur des liens qu'elles ont avec des organisations politiques officielles et la vigueur de leur engagement en faveur de la politique d'intégration européenne.

En outre, le Mouvement Européen à ses échelons internationaux les plus qualifiés devrait procéder à bref délai avec les représentants des organisations internationales représentatives des grands courants politiques, séparément d'abord, ensemble ensuite, à un examen de la situation présente en vue de définir l'ampleur des moyens d'une action politique d'ensemble du Mouvement Européen. Cet examen devrait avoir pour objectif de définir une stratégie commune à l'égard des partis politiques en vue de la formation progressive de partis européens.

2. Organisations représentatives des principales forces économiques et sociales européennes.

De nouveaux efforts devraient être tentés auprès de ces organisations, qu'elles adhèrent actuellement ou non au Mouvement Européen, en vue de s'assurer de la participation effective de leurs représentants dans les organes du Mouvement et dans le plus grand nombre possible d'actions menées par ou dues à l'initiative du Mouvement. L'appui des syndicats devrait être en particulier recherché pour l'action dans l'opinion publique.

3. Organisations internationales membres représentatives de secteurs

Le Mouvement pourrait assurer mieux ses tâches d'ensemble s'il les répartissait en partie avec les organisations membres représentatives de secteurs de la vie professionnelle, de collectivités, de la jeunesse, etc, qui agiraient dans certains domaines délibérés en commun au nom et pour le compte du Mouvement tout entier.

4. Conseils nationaux

De même, le Mouvement pourrait répartir certaines tâches spécifiques d'organisation avec des conseils nationaux pour autant que l'orientation et la direction de ces actions soient internationales et que les conditions financières profitent à l'échelon international.

5. Recrutement et action des adhérents individuels

En concours ou au sein de l'Union des Fédéralistes Européens, qui rassemble déjà de nombreux militants individuels du Mouvement, devraient s'intensifier le recrutement des adhérents individuels et l'implantation de leurs comités locaux et régionaux en vue d'une action revendicative politique.

6. Acquittement des obligations financières

Toutes les organisations membres devraient ponctuellement s'acquitter de leurs obligations financières. La seule sanction prévue par les statuts étant l'exclusion et celle-ci s'étant révélée souvent délicate dans son application, le droit de vote d'organisations qui ne s'acquittent pas ou qui ne s'acquittent qu'imparfaitement de leurs obligations, devrait être suspendu dans les organes du Mouvement en tant qu'avertissement avant exclusion éventuelle. Une proposition d'addendum au Règlement Intérieur figure dans la partie III.

B. Quant aux organes

1. Conseil fédéral

A l'effet de rééquilibrer l'élément international et l'élément national au sein du Mouvement, des propositions de modifications du Règlement Intérieur figurent dans la partie III.

2. Comité Directeur

Le Comité directeur n'a pas réellement exercé sa fonction qui est de fixer la ligne politique et le programme du Mouvement dans l'intervalle des sessions du Conseil fédéral. Il devrait se réunir au moins deux fois par an. Sa composition gagnerait donc à s'alléger quelque peu. Mais cette exigence se révèle contradictoire avec le souci jugé primordial d'un rééquilibrage entre l'élément international et l'élément national.

Pour cette raison la recommandation de modification du Règlement intérieur qui figure dans la partie III aboutit à un accroissement du nombre des membres du Comité directeur.

Il conviendrait donc impétueusement de s'assurer lors de la désignation de ses membres, que ceux-ci y participeront activement et de ne confirmer des membres dans leur mandat que s'ils ont participé suffisamment activement dans le passé.

3. Comité exécutif

Sur le Comité exécutif repose fatalement la lourde tâche de la direction permanente de l'organisation. Il doit donc se réunir fréquemment : neuf à dix fois par an. Cela suppose de ses membres qu'ils ne soient pas trop nombreux et qu'ils veuillent et puissent s'acquitter effectivement de leur tâche. Cela suppose aussi qu'ils constituent un ensemble équilibré et équitablement représentatif des principales forces, tendances, nationalités et milieux, ainsi que des divers degrés d'influence politique et d'engagement militant, rassemblés dans le Mouvement Européen.

Pour tenir compte de ces divers critères, une recommandation de modification, du Règlement Intérieur propose de porter le nombre total des membres du Comité exécutif à une dizaine. Elle figure dans la partie III.

Les décisions du Comité exécutif se prennent en principe par délibération. Un système de préparation des réunions du Comité exécutif et de prise de décisions par la procédure écrite au moyen d'un comité de délégués personnels des membres, présidé par le Secrétaire Général, tout en ayant dans l'ensemble fonctionné de manière satisfaisante, ne peut être qu'un palliatif d'une fréquence insuffisante des réunions du Comité exécutif. Le principe d'un tel comité de délégués personnels s'est en tous cas heurté à des objections croissantes. Si dans sa charge de préparation des réunions du Comité exécutif, le Secrétaire Général éprouve le besoin de procéder à des consultations multilatérales, il serait préférable qu'il puisse le faire à l'avenir en réunissant les secrétaires généraux de quelques-unes des organisations membres. Le choix de celles-ci pourrait être fait périodiquement par le consensus de toutes au sein de la conférence des Secrétaires généraux, par exemple.

A l'effet d'assurer une information permanente ou plus rapide des délibérations du Comité exécutif, à tous les membres du Mouvement, les procès-verbaux ou comptes-rendus de ses séances devraient être adressés à tous les membres du Comité directeur ainsi qu'aux organisations membres.

4. Conseil parlementaire

Un mécanisme d'action du Mouvement tant dans les Parlements nationaux que dans les Assemblées européennes devrait être reconstitué dans une forme adaptée à la situation présente après enquête auprès des organisations politiques des groupes du Parlement européen et des Conseils nationaux. Une telle enquête est en cours.

5. Secrétariat international

Dans la situation actuelle, le Secrétariat international peut de plus en plus difficilement faire face à l'ampleur des tâches qu'il devrait accomplir surtout si le Mouvement renouvelle son action. Il devrait tout d'abord être maintenu dans ses dimensions actuelles. Il devrait ensuite être renforcé dans ses moyens d'actions. L'un et l'autre impliquent comme condition nécessaire sinon suffisante une amélioration notable du financement du Mouvement.

C. Quant au financement

Le paradoxe décourageant ne peut plus durer qui consiste à proportionner les moyens financiers de l'échelon international en raison inverse de l'ampleur des programmes ainsi que des ambitions, des requêtes ou des exigences constamment proclamées. Une amélioration du financement international implique l'action rigoureuse et imaginative d'un Trésorier. Celui-ci doit avoir non seulement pour tâche d'établir et de recueillir les cotisations des membres à un niveau à la fois réaliste et décent, mais surtout de rechercher, avec l'aide d'un comité d'experts, des fonds spéciaux destinés au financement tant de l'action générale que d'actions particulières, par exemple de recherche.

Un appel devrait être, en outre, adressé à toutes les organisations membres pour qu'elles consentent, lorsqu'elles le peuvent et sans condition; directement ou indirectement des suppléments de cotisations à l'échelon international.

III. RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Suspension du droit de vote

Ajouter à l'article 5 in fine le paragraphe suivant : "

"Par application de l'article 9 des Statuts, le Conseil fédéral peut, comme mesure d'avertissement avant exclusion, et dans les formes prévues à l'article 9 des statuts, attribuer provisoirement la qualité de Comités nationaux ou d'organisations internationales associées à des Conseils nationaux ou à des organisations internationales membres qui ne s'acquitteraient pas ou qui ne s'acquitteraient qu'imparfaitement de leurs obligations, en particulier de leurs obligations financières.

2. Conseil fédéral

A l'art. 8, lire comme suit : ...

" 1. Conseils nationaux

Allemagne	6 délégués
Autriche	2 délégués
Ensemble des sections autrichiennes des organisations internationales membres	1 délégué
Belgique	4 délégués
Danemark	2 délégués
Espagne	3 délégués
France	6 délégués
Grande Bretagne	6 délégués
Grèce	1 délégué
Italie	6 délégués
Irlande	2 délégués
Luxembourg	1 délégué
Malte	1 délégué
Norvège	2 délégués
Pays-Bas	4 délégués
Suède	1 délégué
Suisse	1 délégué

2. Organisations internationales membres

A. A.E.D.E.	3 délégués
C.C.E.	6 délégués
L.E.C.E.	3 délégués
M.G.E.	6 délégués
M.L.E.U.	6 délégués
U.E.D.C.	6 délégués
U.E.F.	6 délégués
U.R.P.E.	3 délégués

et le reste sans changement.

3. Comité directeur

A l'art. 12 : - Conseils nationaux, ajouter

" Malte 1 délégué "

- Organisations internationales membres, lire comme suit :

" A.	A.E.D.E.	2 membres
	C.C.E.	3 membres
	L.E.C.E.	1 membre
	M.G.E.	3 membres
	M.L.E.U.	3 membres
	U.E.D.C.	3 membres
	U.E.F.	1 membre
	U.R.P.E.	1 membre
B.	Groupe démocrate-Chrétien du Parlement Européen	1 membre
	Groupe libéral du Parlement Européen	1 membre
	Groupe socialiste du Parlement Européen	1 membre
	C.E.S.	2 membres
	C.M.T. (Organisation européenne de la)	2 membres
	C.O.P.A.	1 membre "

et le reste sans changement.

4. Comité exécutif

A l'art. 14, remplacer le mot : "quatre" par les mots :
"de quatre à six".

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 30 mars 1974 - BRUXELLES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc.CD/M/10 Mod.)
2. Rapport du Président
3. Préparation du Conseil Fédéral des 17 et 18 mai 1974 à Paris :
 - A. Ordre du jour
 - { Propositions du Comité exécutif :
 - approbation du Procès-verbal de la dernière réunion
 - comptes de l'exercice 1973
 - budget provisoire de l'exercice 1974
 - rapport d'activités
 - propositions de modifications du Règlement intérieur
 - X - situation politique européenne et programme d'action du Mouvement Européen
 - élections statutaires :
 - o Président, Vice-Président, Secrétaire général et Trésorier
 - o Autres membres du Comité exécutif
 - o Autres membres du Comité directeur sur proposition des organisations membres. }
 - B. Propositions d'amélioration du fonctionnement du Mouvement Européen et propositions de modifications du Règlement intérieur.- Rapport du Secrétaire général (Doc. SG/P/15)
- X 4. Situation politique européenne (suite du débat ouvert le 19 janvier 1974 Doc. DCD/P/34)
5. Questions diverses

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 30 mars 1974 à BRUXELLES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc.CD/M/10)
 2. Rapport du Comité exécutif
 3. Situation politique européenne (suite du débat ouvert le 19 janvier 1974)
 4. Préparation du Conseil Fédéral des 17 et 18 mai 1974, notamment :
 - lieu
 - ordre du jour politique
 - élections statutaires
 - propositions d'amélioration du fonctionnement du Mouvement Européen et propositions de modifications au Règlement intérieur
 5. Questions diverses
-

MOUVEMENT EUROPÉEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Léon BLUM, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECRETARIAT INTERNATIONAL
14, RUE DUQUESNOY, BRUXELLES I
TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 13.36.20

Bruxelles, le 7 mars 1974

COMITE DIRECTEUR

CONVOCATION

Cher Monsieur,

Conformément à nos décisions prises à l'occasion de la dernière réunion du Comité Directeur, je vous confirme que la prochaine réunion des membres du Comité Directeur a lieu le

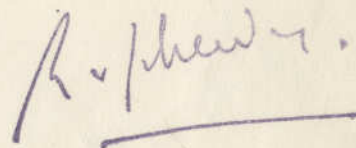
SAMEDI 30 MARS 1974

1 avenue de Cortenberg
1040 BRUXELLES
dans la salle de séance n° 76 au 7^e étage.

Elle commencera à 10 HEURES et se terminera en fin d'après-midi vers 18 heures.

Je vous prie de trouver, ci-joints, l'ordre du jour de la réunion et le procès-verbal (Doc. CD/M/10) ainsi que diverses annexes.

Croyez, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Robert van Schendel

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue Duquesnoy, 14
1000 BRUXELLES

18

C O N F E R E N C E D E S P R E S I D E N T S

D E S O R G A N I S A T I O N S M E M B R E S

BRUXELLES - 1e 29 MARS 1974

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Situation politique européenne
 2. Situation du Mouvement Européen
 3. Questions diverses
-

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 19 janvier 1974 à BRUXELLES

PROCES-VERBAL

Participent à la réunion

MM. Walter HALLSTEIN, Président
Robert van SCHENDEL, Secrétaire général
J.H.C. MOLENAAR, Prof. Giuseppe PETRILLI, membres du Comité exécutif

Dr. Angelo BERNASSOLA, Comte BOËL, Pierre BORDEAUX-GROULT, Arthur CALTEUX,
Dottessa Caterina CHIZZOLA suppléant de Etienne HIRSCH, Dr. Enzo DALLA
CHIEZA, Gerhard EICKHORN, Carlo MERIANO suppléant de Emilio GABAGLIO,
Dr. Ernst MAJONICA, Franco NOBILI, Jacques ENOCK, Thomas PHILIPPOVICH,
Paul REINHARDS, Raymond RIFFLET, Jean REY, Sverre STRAY,
Umberto SERAFINI, Macrino SUAREZ, Alwin WESTERHOF suppléant de Bruno
PITTERMANN, Mrs. Ann M. WESTMAN. Mme von der HERBERG suppléant M. von OPPENHEIM.

Assistent à la réunion

MM. Théo BOGAERTS, M. BROGNIEZ, Michel DEGRAVE, S. HARITOS, Angelo LOTTI, J.
SANS, Prof. P.VEGLERIS, Mme Yvonne de WERGIFOSSE.

Excusés

MM. Gaston DEFFERRE, Vice-Président, Maurice FAURE, Garrette FITZGERALD.
Henk ABEN, Jean KULAKOWSKI, Fernand DEHOUSSE, Rodolfo LLOPIS, Duncan
SANDYS, André VOISIN, Sir Geoffroy de FREITAS, H.A. LÜCKER, T.F. O'HIGGINS,
Léo TINDEMANS, Melle Erika PRUSCHA, Ernest WISTRICH. Dr. Karl MOMMER.

I. IN MEMORIAM THEO LEFEVRE

Devant l'assemblée debout, le Président rappelle le souvenir de
Théo LEFEVRE, Trésorier du Mouvement Européen, Président de son Conseil
belge, ancien premier ministre de Belgique, décédé en septembre 1973. Le
Comité directeur et le Mouvement Européen tout entier garderont fidèlement
la mémoire de la foi européenne et de l'énergie militante du disparu et
s'associent au deuil de sa famille.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Procès-verbal de la réunion du 25 mars 1973 (Doc. CD/M/9) est
adopté sans discussion.

III. ABSENCES DE DIVERS MEMBRES

Le Secrétaire général donne connaissance des messages qui lui ont été adressés par les Secrétaires généraux des Conseils britannique et néerlandais et faisant connaître les raisons de l'absence des membres britanniques et des membres néerlandais (Doc.CD/P/35 et 36 en annexe).

En réponse à diverses questions, le Secrétaire général précise :

- que la date définitive de la présente séance du Comité directeur n'a pu être arrêtée que tardivement au mois de décembre;
- que par suite de la défection tardive du rapporteur qui avait primitivement accepté d'introduire la discussion politique, le schéma écrit du rapport que présentera M. RIFFLET n'a pu être adressé aux membres que le 11 janvier, mais n'a pu l'être que grâce à la diligence du rapporteur qui n'a disposé que de quelques jours pour le préparer;
- qu'à aucun moment il n'avait été envisagé d'inscrire l'objet des discussions entre Secrétaires généraux des organisations membres à l'ordre du jour de la présente séance. Les travaux de la conférence des Secrétaires généraux ne se termineront en effet qu'au cours de leur deuxième séance à la fin du mois de février, vraisemblablement par le départ d'un rapport contenant des propositions de modification au Règlement intérieur.

MM. EICKHORN et WESTERHOF, tout en comprenant les difficultés rencontrées et sans s'associer aux réactions adoptées par les Conseils britannique et néerlandais, comprennent néanmoins leur attitude et soulignent les difficultés rencontrées dans la préparation de la séance du Comité directeur au sein de leurs organisations respectives par suite de la communication tardive des documents préparatoires.

Le Président remercie le Secrétaire général des précisions qu'il a apportées, auxquelles il s'associe et déplore l'absence de certaines délégations.

IV. CONVOCAATION DU CONSEIL FEDERAL ET PREPARATION DE SON ORDRE DU JOUR - NOUVELLE REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le Président fait connaître que le Comité exécutif qui avait antérieurement souhaité proposer les dates des 4 et 5 mai pour la session du Conseil fédéral à Strasbourg et constatant que pour diverses raisons ni ces dates ni ce lieu ne pourrait convenir a décidé au cours de sa dernière réunion de proposer les dates des 26 et 27 avril qui seraient plus conformes aux dispositions du Règlement intérieur et ne risqueraient pas de chevaucher avec l'ultime préparation des Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe. L'ordre du jour que le Comité exécutif propose comprend dans une première partie l'ensemble des points de l'ordre du jour prévus par les statuts et s'achevant par les élections statutaires puis dans une deuxième partie un débat politique sur la situation européenne et sur le programme d'action qu'elle requiert.

M. PETRILLI, au nom du Conseil italien, commente succinctement une déclaration (Doc. CD/P/37 en annexe) par laquelle il expose les raisons pour lesquelles il propose que la session du Conseil fédéral, dûment préparée par diverses réunions soit reportée jusqu'après les Etats Généraux des Communes d'Europe.

M. PHILIPPOVICH au nom du Conseil des Communes d'Europe marque sa préférence, pour des raisons pratiques, pour le report de la session du Conseil fédéral après les Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe à Vienne.

Participent à la discussion, MM. BERNASSOLA, Comte BOËL, BORDEAUX-GROULT, DALLA CHIESA, DEGRAVE, ENOCK, HALLSTEIN, MOLENAAR, PETRILLI, RIFFLET, van SCHENDEL, de la VALLEE POUSSIN et WESTERHOF.

En conclusion :

- Date : après explication de vote de M. PETRILLI, dont le principe est admis à main levée, la date de la session du Conseil fédéral est fixée par 13 voix contre 11 aux 17 et 18 mai 1974.
- Lieu : la session du Conseil fédéral aura lieu de préférence à Paris ou, à défaut, à Bruxelles, M. BORDEAUX-GROULT n'étant pas actuellement en mesure, en sa qualité de trésorier du Conseil français, de prendre aucun engagement en matière financière.
- Ordre du jour et préparation : la session du Conseil fédéral sera préparée par une nouvelle réunion du Comité directeur qui sur proposition du Comte BOËL aura lieu à Bruxelles le 30 mars.

Sur proposition de M. PETRILLI acceptée par le Président, il est décidé d'inviter les présidents de toutes les organisations membres à se réunir le 29 mars après-midi à Bruxelles.

Le Secrétaire général fait en outre connaître :

- que la conférence des Secrétaires généraux des organisations membres terminera ses travaux les 28 février et 1er mars à Rome;
- qu'une réunion du Comité exécutif est prévue pour le 20 mars.

M. MOLENAAR déclare que faute de décisions du Conseil fédéral pour une amélioration substantielle du fonctionnement du Mouvement Européen et de ses organes, en particulier du Comité exécutif, il ne lui serait plus possible de poser sa candidature à ce dernier.

V. SITUATION POLITIQUE EUROPEENNE

M. RIFFLET introduit la discussion sur la situation politique européenne en développant le schéma écrit de son rapport qui a été distribué (Doc. CD/P/34 en annexe).

Participent à une première discussion MM. BERNASSOLA, Comte BOËL, BORDEAUX-GROULT, DALLA CHIESA, ENOCK, MERIANO, PETRILLI et de la VALLEE POUSSIN.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine réunion.

VI. PROJET DE COLLOQUE ENTRE REPRESENTANTS DU MOUVEMENT EUROPEEN ET REPRESENTANTS DES CONSEILS ATLANTIQUES AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

Le Président et le Secrétaire général font rapport sur les résultats de la rencontre qui a eu lieu le 14 janvier entre le Comité exécutif et un petit nombre de représentants des Conseils atlantiques aux Etats-Unis et au Canada, en exécution des décisions du Conseil fédéral de juin 73 suite au rapport présenté par M. PETRILLI. Conformément à ces mêmes décisions, le Comité exécutif et les représentants des Conseils atlantiques sont parvenus à la proposition d'organiser un colloque au mois de juin prochain sur la coopération politique de part et d'autre de l'Atlantique (Doc. CE/P/71 en annexe).

En réponse à diverses questions, le Président précise qu'il incombera au Comité exécutif d'organiser la participation à un tel colloque en appliquant les principes déjà retenus, en particulier quant à l'équilibre entre les diverses tendances qui s'expriment au sein du Mouvement sur le degré de coopération souhaitable entre l'Europe et les Etats-Unis, et que rapport sera fait en temps opportun au Comité directeur.

VII. PROJETS DE RELATIONS AVEC DES REPRESENTANTS DES PAYS DE L'EUROPE DE L'EST

En réponse à des questions posées par le Comte BOËL, le Secrétaire général précise que le Comité exécutif a chargé le Vice-Président, en exécution des décisions du Conseil fédéral prises en juin 1973, de sonder des représentants de pays de l'Europe de l'Est sur les possibilités et l'opportunité de développer des contacts avec des personnes ou des groupes de ces pays; que M. DEFFERRE n'a pu encore faire rapport au Comité exécutif sur les premiers résultats de ces sondages; et que l'article publié dans "Le Monde" par M. DEFFERRE à titre personnel ne constituait pas un rapport destiné au Mouvement Européen.

Sur proposition du Comte BOËL, il est décidé que les organisations membres qui ont l'expérience de relations avec les pays de l'Europe de l'Est adresseront au Secrétaire général des informations sur ces expériences.

VIII. PROJET DE CONGRES A PARIS EN MAI 1975 POUR LE XXVe ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION ROBERT SCHUMAN

Le Secrétaire général informe les membres du Comité directeur de la situation actuelle et des rétroactes du projet d'un Comité Robert Schuman présidé par M. Alain POHER et tendant à préparer par des colloques et en coopération étroite avec le Mouvement Européen la convocation d'un Congrès européen à Paris en mai 1975 à l'occasion du XXVe anniversaire de la Déclaration Robert SCHUMAN.

En conclusion d'une brève discussion, le Comité directeur souhaite que le Mouvement Européen soit chargé de l'organisation de ce Congrès ou en tout cas y soit directement et étroitement associé.

IX. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu à Bruxelles, le samedi 30 Mars 1974.

COMITE DIRECTEUR
réunion du 19/1/74.

Déclaration du Professeur Giuseppe PETRILLI, Président du
Conseil Italien

Le Conseil Italien du Mouvement Européen estime que le problème représenté par le renouvellement des organes internationaux du Mouvement doit être posé d'une manière globale, car l'élection d'un nouveau président international ne peut se dissocier de celle du Comité exécutif, du trésorier et du secrétaire général. Il s'agit, bien entendu, de veiller avant tout à ce que la composition de nos organes fédéraux au point de vue de la nationalité de leurs membres soit suffisamment équilibrée pour ne pas nous exposer au risque d'une monopolisation dangereuse de la direction du Mouvement de la part d'un seul Pays. Mais il y a lieu également d'envisager clairement les conditions que les candidats doivent réunir pour s'acquitter valablement de leur mission. Le Président et le Vice-Président - qui doit pouvoir l'équilibrer au point de vue de la nationalité et de la tendance politique - ne doivent pas être seulement des personnalités marquantes, dotées d'un prestige et d'un poids politique réel, mais encore faut-il qu'ils soient en mesure de mener avec la fermeté indispensable un combat de plus en plus dur, au milieu de difficultés grandissantes qui demanderont, selon toute vraisemblance, aux dirigeants de notre Mouvement une attitude d'intransigeance oppositionnelle et de critique ouverte à l'égard des Gouvernements nationaux. Quant au Trésorier, il doit essentiellement être à même d'apporter à notre Mouvement les moyens financiers indispensables à la poursuite de ses objectifs statutaires. De son côté, le Secrétaire Général - qui doit pouvoir disposer des moyens indispensables pour s'acquitter de sa tâche délicate - doit être avant tout le garant du respect de la démocratie à l'intérieur du Mouvement et il se doit de garder en toute circonstance des contacts suivis avec tous les organismes représentés dans notre sein, aussi bien en ce qui concerne les Conseils nationaux qu'en ce qui a trait aux organisations internationales. Ainsi que le témoigne largement l'expérience, la gestion du Mouvement européen est, par ailleurs, indépendamment même de la lettre des Statuts, une responsabilité collégiale dont les possibilités et résultats dépendent, en dernière analyse, de la composition globale des organes et non pas uniquement des talents personnels, si remarquables soient-ils, des différents membres. Il nous apparaît conséquemment impossible de nous prononcer sur des candidatures en particulier, avant que ne soit établie une proposition globale susceptible d'une appréciation politique d'ensemble.

S'avérant d'autant plus valables dans la délicate conjoncture actuelle, qui a fait l'objet de notre débat précédent, ces considérations ne sont pas sans justifier, d'autre part, le souci auquel nous sommes particulièrement sensibles consistant à assurer non seulement quant à la forme, mais aussi quant à la substance le caractère démocratique du processus de formation des décisions. Un ralliement concerté de toutes les forces fédérées à ce processus apparaît en effet nécessaire au plus haut point lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de prendre des décisions d'importance fondamentale pour l'activité future de notre Mouvement. En particulier, il faut que, sans sousestimer le rôle des Conseils nationaux, une place plus importante soit faite dans notre cadre aux associations internationales, qui représentent souvent la pointe de l'engagement militant. Dans ce but, nous estimons que la procédure normale aboutissant à la convocation du Conseil Fédéral doit se dérouler en des termes de longueur suffisante pour assurer la préparation voulue aux accords portant sur la composition des nouveaux organes statutaires. Ce serait, d'après nous, une grave erreur que d'inviter le Conseil Fédéral à entériner des propositions issues de pourparlers de couloir sans une adéquate consultation de toutes les composantes politiques de notre base. Aussi sommes-nous d'avis, pour cette raison, que la prochaine réunion de notre Conseil Fédéral doit être préparée moyennant l'assemblée des Secrétaires Généraux des Associations adhérentes déjà prévue en février prochain et par une séance successive à l'échelon des présidents, de manière à donner un caractère substantiel et non pas uniquement formel au débat qui se tiendra, par la suite, au sein même du Conseil Fédéral.

Ces exigences de globalité et de large consultation justifient par elles-mêmes sans réserves que nous accordons à la demande du Conseil des Communes d'Europe tendant à obtenir que, loin de subir une avance, la date du Conseil Fédéral soit postérieure, ne fût-ce que légèrement, par rapport à celle des Etats-Généraux du C.C.E. On fait valoir à ce sujet des difficultés résultant des dispositions de notre Règlement Intérieur. Nous pourrions facilement rétorquer que des entorses bien plus graves à nos Statuts ont été accomplies en d'autres occasions sans rencontrer d'opposition et je crois me souvenir que le rapport présenté par M. van SCHENDEL à la Conférence des Secrétaires Généraux faisait état à ce sujet du fonctionnement très insatisfaisant de notre Comité Directeur.

Le fait même que nos collègues britanniques et néerlandais aient estimé devoir s'abstenir de participer à cette réunion du Comité Directeur en raison de l'absence d'une préparation satisfaisante de celui-ci, prouve d'ailleurs suffisamment que tout le monde n'est pas persuadé de l'urgence des décisions à prendre à ce sujet. Ce qui plus est, le délai supplémentaire de quinze à vingt jours qu'on demande à cette occasion se justifie par un souci réel d'association aux décisions de la part d'une association parmi les plus importantes et les plus méritantes de notre Mouvement, alors qu'il était beaucoup moins compréhensible, par exemple, que notre Comité Directeur ait été convoqué à la veille de la Conférence d'Amsterdam pour entériner un engagement déjà pris dans un domaine très important au point de vue politique. Je dis cela en guise d'autocritique et sans me désolidariser pour autant des décisions prises à ce

moment-là par le Comité Exécutif sortant.

Le Conseil italien, par ailleurs, n'attache pas moins d'importance à la définition du programme de base sur lequel reposera l'élection de la future direction du Mouvement. Notamment considère-t-il déterminante, en ce qui concerne l'élection également, l'attitude à prendre quant aux contenus politico-institutionnels à attribuer au projet d'Union européenne issu des décisions du sommet parisien, confirmés à Copenhague.. Une étude en la matière est actuellement en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne des fédéralistes, de concert avec les Communes d'Europe, en vue des prochains Etats généraux de Vienne. Le Mouvement européen tout entier devrait suivre, à notre avis, les développements de ces travaux et avoir la possibilité d'examiner et d'approuver au sein du Conseil Fédéral, un document de base en la matière issu de cette large consultation démocratique. Ce document serait à considérer comme un engagement portant sur l'activité à venir.

Si, au point de vue des conditions de fonctionnement de notre Mouvement, il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la réunion de nos Secrétaires Généraux, il est tout aussi important à notre avis que les orientations politiques à définir au cours de notre Conseil Fédéral soient préparées par une discussion approfondie au niveau des Présidents des Conseils nationaux et des associations européennes adhérant à notre organisation. Il importe en outre que l'ordre du jour du Conseil Fédéral soit libellé de façon à souligner l'importance du débat politique, qui devra nécessairement précéder l'élection de nos organes statutaires. Accepter que l'ordre naturel des travaux soit bouleversé équivaldrait en effet à marquer notre accord sur une conception élitaire du Mouvement Européen, prête à tolérer un simulacre de discussion générale, à condition que les jeux soient faits d'avance au niveau des notables. Or, nous sommes bien conscients des difficultés entraînées par la procédure que nous préconisons, étant donné sa longueur. Mais ces difficultés sont le prix d'une véritable démocratie. On ne saurait prétexter des difficultés d'organisation pour justifier la solution inadéquate d'un problème éminemment politique, tel que celui du renouvellement des charges statutaires. Si cette exigence était négligée, la crédibilité des organes internationaux en serait gravement atteinte, à notre avis, et la cohésion même du Mouvement au niveau européen se verrait menacée. Par contre, nous voyons dans l'adoption de la procédure que nous préconisons un moyen décisif d'opérer cette transformation démocratique de notre Mouvement que nous avons poursuivi en vain dans le passé par la voie d'une révision statutaire.

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 19 janvier 1974 à BRUXELLES

SCHEMA DE L'EXPOSE INTRODUCTIF DE M. RAYMOND RIFFLET

Point de l'Intégration Européenne

Rôle possible du Mouvement Européen

A la fin de l'année 1972, l'évolution des réalités communautaires, malgré le maintien des ambiguïtés habituelles et le côté parfois électoral bien connu de certaines propositions du Sommet de Paris, semblait particulièrement prometteuse pour une action énergique.

Jamais, précédemment, les autorités munies d'une légitimité et d'un pouvoir plus évident et plus reconnu, n'avaient manifesté avec plus de netteté l'intention d'aboutir à une "union européenne" dans un délai relativement rapide (1980), allant bien au-delà d'accords fonctionnels et purement commerciaux.

Réaffirmant la nécessité urgente d'une union économique et monétaire, les chefs d'Etat et de gouvernement semblaient parfaitement conscients, y compris ceux qui représentaient les trois nouveaux pays adhérents, des conséquences qu'une telle option impliquait en matière de politique sociale, de politique régionale, de relations internationales, en un mot de politique pure.

A vrai dire, le communiqué du Sommet résultait moins d'une prise de conscience fédéraliste que de la peur des conséquences du désordre économique et monétaire. L'inflation presque galopante, l'hétérogénéité des

structures et des situations nationales, entraînant la divergence des attitudes pratiques, les menaces pour l'emploi, la situation humiliante de l'Europe en face d'un directoire de fait des grandes puissances, semblaient provoquer un sursaut d'énergie. Une fois de plus, la crise liée au désordre établi pouvait avoir des conséquences bénéfiques en permettant de hâter le rassemblement des volontés jusque-là timides et dispersées.

L'évolution de la situation objective en 1973 n'a fait qu'accentuer cette pression des faits. Après la crise monétaire des premiers mois de l'année, les distorsions structurelles entre les Etats membres ont démontré, chaque jour davantage, qu'aucune attitude commune, allant au-delà du stade des "gadgets" monétaires, n'était possible sans un renforcement qualitatif et quantitatif des moyens communautaires en matière de politique sociale et de politique régionale. Enfin, et surtout, la nouvelle guerre du Moyen-Orient et ses conséquences en matière énergétique démontraient d'une manière dramatique la quasi-inexistence de l'Europe, nain politique et colosse aux pieds d'argile dans le domaine économique. En quelques semaines, les seuls grands acquis communautaires dont on pouvait se targuer : l'expansion rapide et généralisée, la balance des comptes bénéficiaire, la puissance financière relative, étaient rep~~ris~~ en question au point que l'on pouvait parler de manière très concrète de "croissance zéro", de déficit structurel permanent, de soutien des monnaies européennes face à un dollar entièrement revigoré !

Mais, paradoxe au moins apparent, au moment où les affirmations d'octobre 1972 prenaient un relief tout particulier et répondaient de toute évidence aux exigences impératives des faits, il est devenu rapidement évident que l'on assistait à une érosion de ce qu'il y avait pu y avoir de volonté politique à Paris. Les actions pratiques ne s'accordaient guère aux déclarations faites ni à la conscience cependant générale des nécessités.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. La médiocrité même des réalisations et des réponses européennes s'est traduite par un scepticisme de plus en plus généralisé sur la possibilité de passer en 1974, autrement que de manière formelle, à la deuxième étape de l'union économique et monétaire. Ce scepticisme lui-même a diminué d'autant la pression qui s'est exercée en faveur d'une politique sociale et régionale à la mesure des nécessités. Les

déclarations relatives à la "solidarité" se sont multipliées d'autant plus, comme des formules incantatoires, que dans la pratique les réflexes protectionnistes nationaux s'accroissent. Certes, ce n'est pas la débâcle, car chacun craint le pire et n'a pas de solution alternative sérieuse à proposer, mais c'est un désenchantement que les palabres du Sommet de Copenhague et les déclarations théoriques sur l'identité européenne n'ont pas réussi à dissiper.

Le Mouvement Européen ne peut s'étonner véritablement d'une situation dont il dénonce les causes depuis longtemps.

Tenter de résoudre par des artifices techniques, mêmes subtils, les problèmes qui touchent à la substance même de la vie des collectivités associées, ne peut que dégénérer en querelles stériles, en résolutions impuissantes, en interventions complètement disproportionnées à la dimension des problèmes à résoudre, s'il n'existe pas un centre de décisions commun, une forme quelconque de gouvernement européen, responsable devant les représentants légitimes des citoyens et des collectivités européennes, s'appuyant sur des forces politiques et sociales organisées au niveau approprié. Or, comme le faisait encore remarquer récemment le ministre APEL, la Communauté actuelle ressemble davantage au Congrès de Vienne qu'à une fédération en formation.

La crise actuelle, qui par bien des côtés, risque de demeurer permanente, peut conduire à un sauve-qui-peut général à la première aggravation sérieuse. Les conférences au Sommet et les concertations intergouvernementales ont démontré leurs limites très étroites, avant même d'avoir pu se transformer en système organisé. Dès lors, comme il paraît bien difficile de repartir de zéro dans la conjoncture présente et l'état des forces politiques, la solution de rechange la plus accessible paraît bien être d'accélérer la mutation des institutions communautaires existantes en un véritable appareil de décision fédéral ou pré-fédéral.

La Commission elle-même est, dans ce contexte, placée devant un choix difficile mais impératif :

ou bien, entrant à nouveau dans les mécanismes para-diplomatiques qui ont, certes, permis les premières réalisations communautaires, mais ne sont plus adéquats à la situation présente, elle est, elle-même, entraînée dans le jeu de dénaturation et de dislocation générale. A la limite, elle deviendrait un centre de compromis entre les positions des Etats membres au lieu d'être l'embryon d'une volonté communautaire autonome;

ou bien, la Commission joue son rôle de centre de contestation du désordre stato-national et cherche ouvertement l'appui des forces actuellement désorientées et souvent désespérées, qui ne trouvent pas d'alternative au repli national et protectionniste immédiat.

Sur ce point, le durcissement de la Commission et le renforcement de l'action fédéraliste sont complémentaires. La Commission ne pourra adopter une position appropriée si elle ne sent pas le soutien de forces politiques et sociales suffisantes. Inversément, ces forces politiques et sociales ne se rassembleront autour de la Commission que si ses propositions paraissent à la hauteur des exigences objectives.

Le rôle du Mouvement Européen et de ses organisations composantes est ainsi tout tracé. Il doit devenir, ou plus exactement, redevenir le creuset où fusionneront les volontés des militants intéressés à la réalisation de l'unification de l'Europe, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des institutions communautaires. Mais elle devrait s'appuyer d'une manière beaucoup plus systématique que cela n'a été le cas dans le passé, sur les forces économiques, sociales et politiques déjà organisées sur le plan européen et allier étroitement les objectifs institutionnels aux objectifs politiques à atteindre. Au lieu d'unanimité factice sur des idées généreuses ou des programmes ambigus, il ne faudra pas hésiter à aborder les mêmes problèmes concrets qu'abordent les institutions communautaires dans leur cheminement quotidien et chercher à dégager des majorités capables de s'imposer au niveau communautaire. Sans une liaison étroite des fins et des moyens, le caractère abstrait des débats institutionnels ou la divergence des objectifs véritablement poursuivis risquent d'entretenir, voire d'aggraver la confusion existante.

Bruxelles, le 11 janvier 197